

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI,
président, ouvre la séance.

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et L. ZWICK-MERCHAN.

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2005.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de **CHF 45'514.65** destiné au bouclage des comptes de l'obtention et du maintien du label "Meyrin cité de l'énergie" (projet No 02/2006).
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de **CHF 42'775.85** destiné au bouclage des comptes des travaux de rafraîchissement entrepris dans l'auberge communale (projet No 03/2006).
7. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 8'000'000.-**, sur proposition de l'Alternative (Verts, Socialistes, Alliance de gauche), destinée à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition, annulant et remplaçant la délibération No 30a/2005 adoptée le 22 novembre 2005 (projet No 01/2006).

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à l'étude de l'accès au futur quartier des Arbères et à la future patinoire (projet No 04/2006).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 350'000.-** destiné à l'étude de la route de contournement est de la Cité (projet No 05/2006).
10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 90'500.-** destiné à couvrir le déficit des clubs d'élite pour la saison 2004/2005 (projet No 25a/2005). **Rapport de la commission des sports** (Mme Girardet, DC).
11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à l'étude de l'aménagement du chemin de Riantbosson (projet No 46a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (Mme Ecuyer, R).
12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 300'000.-** destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse (projet No 47a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (Mme Ecuyer, R).
13. Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans (projet No 23a/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Hulliger, S).
14. Projets de résolutions.
15. Projets de motions.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

* * *

M. Tschudi souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au nombreux public parmi lequel il tient à saluer en particulier une délégation du CEFAM (Centre de rencontre et de formation pour les femmes en exil habitant Meyrin) qui est venue observer le fonctionnement du Conseil municipal.

Il fait ensuite une brève déclaration :

"Je vous présente, au nom du bureau et en mon nom, tous mes vœux de santé, de bonheur et de paix pour cette nouvelle année. Je souhaite vivement en ce début d'année que notre Conseil municipal puisse travailler dans un esprit constructif et dans le respect mutuel de nos différences. J'espère que nous trouverons, sur tous les sujets qui nous ont fâchés ou divisés l'an dernier, des solutions constructives dans l'intérêt général de nos concitoyennes et de nos concitoyens."

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2005

M. Girardet a relevé dans ce procès-verbal une petite erreur qui a eu de grandes conséquences. Il rappelle en effet que, lors du débat concernant la tribune du stade de compétition, M. Ducrot a expliqué que celle-ci ne comprenait pas uniquement des escaliers pour les spectateurs mais également des vestiaires. A ce sujet, **M. Girardet** cite un extrait des propos de M. Ducrot mentionnés en page 74 du procès-verbal : "...D'autre part, il [M. Ducrot] estime que les conseillers doivent être conséquents avec leurs décisions en rappelant que ceux-ci ont voté des modifications de zones au centre de la cité concernant notamment le terrain de football A, qui comprend également des vestiaires." Or, il fait remarquer à l'Alternative que ces vestiaires n'ont jamais fait l'objet d'une rubrique dans le référendum lancé contre la délibération No 30a/2005.

Aussi, il demande que le "s" manquant soit rajouté au mot vestiaire puisque le stade de football A sis à l'avenue de Vaudagne comprend quatre vestiaires qui doivent être déplacés dans la tribune couverte du nouveau centre sportif.

Il n'y a pas d'autre remarque et **M. Tschudi** met au vote le procès-verbal susmentionné, moyennant l'adjonction d'un "s" au mot vestiaire en page 74.

Ce procès-verbal est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

* * *

2. Communications du Bureau

M. Tschudi indique que l'Association Le Nid convie tous les conseillers à sa traditionnelle verrée qui aura lieu le 25 janvier 2006 dès 20h00 au restaurant scolaire de l'école de Livron.

D'autre part il signale que le bureau a décidé que le voyage de fin de législature emmènerait l'assemblée à Varsovie. Il ajoute que les conseillers recevront le détail du programme au cours du mois de mars mais mentionne d'ores et déjà que le départ est prévu le jeudi (Jeûne genevois) 7 septembre prochain à 7h00 du matin et le retour dimanche 10 septembre vers 16h00.

Enfin, **M. Tschudi** annonce que le bureau a reçu un courrier de l'Association pour la sauvegarde de Mategnin dont M. Tremblet donne lecture.

- Lettre envoyée par l'Association pour la sauvegarde de Mategnin à M. Tschudi le 18 janvier 2006:

Monsieur le Président,

Notre association a pris connaissance avec une grande inquiétude du projet de "Rectangle d'or", tel qu'il est décrit dans la lettre d'information de novembre 2005 du Pôle Genève-Pays de Gex. Cette inquiétude a été largement confirmée à l'examen d'un document également daté de novembre 2005 sur ce projet de développement transfrontalier qui nous a été remis par M. Michel Jacques du DAEL. Il y est prévu la création d'une importante implantation d'activités dans la zone agricole qui borde la frontière française dans le secteur Mategnin/Citadelle.

Malgré des déclarations générales lénifiantes, ce projet va entraîner une très grave dégradation du paysage et de l'environnement de ce secteur de Meyrin dont nous tenons à préserver le caractère rural et campagnard, non seulement pour nous, ses habitants, mais aussi en tant que lieu de promenade et de détente apprécié par les habitants de la cité.

Ceux-ci avaient déjà manifesté leur souci de préserver cette région il y a quelques années, à l'occasion du vote au sujet de la Gravière. Cette préoccupation est encore très récemment confirmée par le désir exprimé par des jeunes Meyrinois, dans le numéro de janvier 2006 du journal Ensemble "que les vaches des Félix puissent continuer à paître à Meyrin", telles qu'elles apparaissent sur le timbre-poste de 2005 qui symbolise si bien notre commune.

Par ailleurs, la présence des multiples activités prévues dans ce projet va entraîner un accroissement considérable de la circulation le long de l'avenue de Mategnin et de l'avenue A.-F.-Dubois qui sont déjà fréquemment saturées et n'ont pas été conçues pour un tel trafic. Ce trafic sera une gêne croissante non seulement pour Mategnin mais aussi pour l'accès même à la cité.

La forte augmentation de la circulation attendue côté français sur la D35 constituera une menace supplémentaire sur les réserves naturelles des marais de Mategnin. Contrairement aux affirmations des promoteurs qui parlent de "plus-value environnementale", ce projet va entraîner la disparition du couloir de faune entre les bois de Ferney et ceux de Meyrin.

D'une manière plus générale, nous estimons que Meyrin paye déjà un tribut très large aux nuisances du développement de Genève avec l'aéroport, le CERN, la ZIMEYSA, la zone de Riantbosson... Nous ne comprenons donc pas la logique de créer une zone d'activités supplémentaires sur Meyrin alors que le nombre d'emplois dépasse déjà le nombre d'habitants, un ratio qui est l'un des plus élevés du canton. Nous regrettons aussi la difficulté d'obtenir des informations sur un sujet qui va déterminer l'avenir de notre commune pour de très nombreuses années. Enfin les conséquences financières pour les contribuables meyrinois ne sont mentionnées nulle part.

La valeur et l'attrait de la région genevoise tiennent avant tout à son cadre naturel et à la proximité de zones qui ont conservé un aspect et des activités campagnardes. Une nouvelle emprise sur la zone agricole telle qu'elle est prévue sur les plans, dans une région déjà fragilisée, ne peut qu'accentuer le déclin de cette zone et dégrader un capital paysager que nous souhaitons sauvegarder au maximum pour nos enfants.

En espérant que vous comprendrez nos inquiétudes et soutiendrez nos efforts de préservation du patrimoine meyrinois, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos très sincères salutations.

*Andréa Baertschi
Présidente*

*Oscar Barbalat
Membre du comité*

M. Tschudi indique que le bureau propose de renvoyer ce courrier à la commission d'urbanisme où la nouvelle image directrice du Rectangle d'or est encore à l'étude ainsi que l'adhésion de la Commune au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT).

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 20 décembre 2005 - question de M. Girardet

Eclairage du chemin du Roussillon

L'éclairage public de ce chemin est interrompu de minuit à 6h00 du matin sur décision expresse du Conseil municipal lors de sa séance du 21 novembre 2000. Cette décision avait été prise par respect pour la faune nocturne de ce secteur qui est proche de la réserve naturelle de Mategnin.

Séance du 20 décembre 2005 - question de Mme Boccard

Maison Vaudagne

Les travaux relatifs au câblage informatique, de peu d'importance, vont être réalisés incessamment et financés par le budget ordinaire.

Quant à la cuisine et aux aménagements extérieurs, les études sont en cours et le dépôt de deux projets de délibération concernant les demandes de crédits y relatifs est prévu pour avril prochain.

Nouveaux engagements au sein de l'administration communale

Service de la petite enfance:

Nous avons le plaisir de vous informer de l'entrée en fonction le 3 janvier 2005 de M. Franck Diaz en qualité de responsable de site de la garderie/jardin d'enfants l'Arc-en-ciel. Ce dernier succède à Mme Isabelle Samson qui a quitté notre administration au 31 octobre 2005.

M. Diaz, né le 31 octobre 1974, est titulaire d'un diplôme d'éducateur du jeune enfant, d'une licence en Sciences de l'éducation et d'un DESA en gestion et administration du personnel. Il a occupé différents postes de direction d'institutions de la petite enfance.

Service de l'urbanisme et des travaux publics:

Nous vous annonçons également la future entrée en fonction du nouveau responsable du service de l'urbanisme et des travaux publics, qui remplacera M. René Monnet, lequel prendra sa retraite anticipée d'ici fin juin 2006.

Il s'agit de M. Olivier Morand, né le 2 janvier 1965, qui intégrera l'administration le 1^{er} mars 2006. Au bénéfice d'un diplôme d'architecte EPFL, il a complété sa formation avec un diplôme de gestion immobilière de l'Institut d'études immobilières à Genève. Depuis 13 ans, il était à la tête d'un bureau actif dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain.

Taxation fiscale 2004 – erreur de l'administration fiscale cantonale, suite

Nous vous rappelons que l'administration fiscale cantonale a commis une erreur quant à la taxation fiscale de l'année 2004 en appliquant un taux de centimes de 42 en lieu et place de 45.

Afin d'obtenir plus d'explications au sujet de cette erreur, j'ai, avec MM. Solai et Cela, rencontré MM. Tanner et Cornut, respectivement directeur général et directeur de l'Administration fiscale cantonale, le 13 janvier dernier.

Nous vous communiquons ci-après les éléments qui sont ressortis de cette séance:

- les contribuables touchés par cette erreur sont uniquement les personnes physiques imposées sur l'impôt ordinaire (IBO) et qui ont reçu leurs bordereaux définitifs avant le 6 décembre 2005. Cela représente 11'560 contribuables et un montant total de CHF 1'200'000.-;
- cette erreur n'a aucun impact pour la Commune sur les estimations de l'année 2004 déjà transmises par le Département des finances;
- pour une question légale, le Département des finances a l'obligation d'adresser un bordereau exact à l'ensemble des contribuables concernés, même pour ceux exemptés d'impôt;
- 60% des personnes concernées auront un montant à payer inférieur à CHF 100.-. De plus, les contribuables dont le bordereau rectificatif sera inférieur à CHF 10.- ne recevront pas de rappel en cas de non-paiement.

Par souci d'équité, le Conseil administratif ne peut envisager de conclure un arrangement financier. Il faut relever que les personnes touchées par cette erreur ne représentent environ qu'un tiers de l'ensemble des contribuables de notre commune.

Récolte de signatures sur le domaine public

Nous vous donnons connaissance de l'article 11A du Règlement concernant la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques (F3 10.03):

"La distribution ou la vente d'écrits ou autres supports d'expression de la liberté d'opinion, ainsi que la récolte de signatures à l'appui d'une initiative populaire, d'une demande de référendum ou d'une pétition, ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles sont effectuées par une ou des personnes isolées".

Cependant, une demande doit être adressée au Département des Institutions ainsi qu'à la Commune, lorsqu'il y a une utilisation accrue du domaine public en installant un stand, voire une table et des chaises (ex.: stand sur la place des Cinq-Continents).

Centre sportif municipal – patinoire

Comme déjà annoncé lors du Conseil municipal du 20 décembre dernier, une visite de patinoires romandes est organisée le samedi 4 février prochain. Il est prévu de visiter les patinoires de Neuchâtel, d'Yverdon et de Romont.

Le programme détaillé des visites ainsi qu'un bulletin d'inscription ont été déposés sur les tables. Nous vous prions de nous remettre votre inscription d'ici au vendredi 27 janvier prochain.

Assainissement de la Maille

En date du 9 décembre 2003, le Conseil municipal a voté la délibération No 34a/2003 relative à une demande de crédit de CHF 860'000.- destiné à pallier les insuffisances du réseau d'évacuation des eaux de surface de la région de la Maille, et à la cadastration du réseau de collecteurs de drainage agricole en vue de son intégration dans le réseau communal d'eaux pluviales.

C'est à la demande d'agriculteurs exploitant des parcelles de la région qu'une étude avait été entreprise afin de remédier aux carences du réseau et d'éviter des dégâts aux cultures.

Cependant, l'un des agriculteurs concerné s'est fermement et définitivement opposé à la réalisation des travaux prévus sur une de ses parcelles. En conséquence, le projet ne peut pas être réalisé dans son ensemble et le montant prévu de CHF 460'000.- pour la réalisation de l'ouvrage sur la parcelle concernée ne sera pas utilisé.

Traversée de Meyrin-village en tunnel

Le 30 janvier 2001, le Conseil municipal votait la délibération No 05/2001 ouvrant un crédit de CHF 10'000'000.- représentant la part communale à la réalisation de l'ouvrage de traversée de Meyrin-village afin d'accélérer sa réalisation. Toutefois, ce crédit ne pouvait être libéré que si les travaux débutaient avant le 31 décembre 2005.

En date du 14 février 2005, un courrier a été adressé à M. Cramer, président du Département du territoire, lui rappelant entre autres cette date butoir.

Les travaux de la traversée du village n'ayant pas commencé dans les délais précités, la commune de Meyrin est libérée du paiement de ces 10 millions à l'Etat.

Centre sportif municipal – tribune pour le stade de compétition

Le comité référendaire a réuni plus de 2'000 signatures et les a déposées dans le délai légal auprès de la Chancellerie. Le Conseil administratif en a pris acte et a estimé de son devoir de proposer une démarche susceptible de répondre aux préoccupations exprimées tant par les clubs sportifs que par les citoyens qui ont appuyé la demande de référendum.

Aussi, il invite le Conseil municipal à réunir sa commission des finances sous forme élargie pour examiner l'opportunité de chacune des deux solutions possibles, à savoir :

- maintien de la délibération contestée. Dans ce cas, le projet "dort" jusqu'à la date de la votation populaire envisageable au plus tôt en juin mais plus probablement en septembre prochain;
- retrait de la délibération. Dans cette hypothèse, il serait alors judicieux de se donner les moyens d'élaborer un nouveau projet de tribune correspondant financièrement et fonctionnellement mieux aux attentes des uns et des autres. A cette fin, deux projets de délibération, l'un relatif à un crédit d'étude de CHF 350'000.- et l'autre demandant l'annulation de la délibération No 30a/2005 d'un montant de CHF 11'091'000.- seront adressés avec la convocation de la commission des finances élargie agendée le 31 janvier 2006.

(Arrivée de Mme Di Santolo)

* * *

4. Parlement des jeunes

Lettre envoyée à M. Tschudi par le Parlement des jeunes de Meyrin le 17 janvier 2006:

Concerne : *Repas de soutien en faveur de notre voyage d'aide au développement*

Monsieur,

En avril prochain, 17 jeunes parlementaires du PJM s'envoleront pour rejoindre Anahimalemy, village malgache, situé à quelques 60 kilomètres de la capitale, Antananarivo. Ils y découvriront alors une autre manière de vivre et apporteront de l'aide, tant financière qu' "ouvrière", à un projet concret ayant pour but d'améliorer le niveau de vie, la santé et l'environnement du village. Ce projet a été élaboré par des Malgaches, et sera concrétisé par des Malgaches, avec notre modeste contribution. Seul le financement est entièrement européen.

Les jeunes parlementaires partageront leur séjour avec de jeunes habitants du village, ils pourront alors réellement tisser des liens. Ce sera pour eux l'aboutissement d'une longue année de travail, durant laquelle il aura fallu entretenir des relations avec Nouvelle Planète, association avec laquelle nous partons, pour l'organisation "technique" du voyage, se renseigner sur la culture et la vie malgache, ramasser du matériel scolaire pour y emmener là-bas et surtout récolter les fonds nécessaires au voyage.

Ce dernier point est sans doute le plus gros, puisque rappelons-le, il nous faut trouver quelques 50'000 francs. Nous y travaillons donc en ce moment d'arrache-pied. Nous envoyons des demandes de sponsoring à toutes les sociétés, petites et grandes. Nous avons d'ailleurs déjà reçu 5'000 francs dans ce domaine de la part de l'Aéroport international de Genève. Nous soumettons également notre dossier aux multiples fonds de soutiens existants et nous adressons des demandes à certaines administrations publiques comme la commune de Meyrin, par exemple. Mais nous menons aussi des actions d'autofinancement, les prochaines prévues étant : vente de pâtisseries, ventes de fruits secs, concerts et encore repas de soutien.

J'aimerais maintenant m'attarder sur le repas de soutien que je viens de citer. Celui-ci aura lieu le samedi 4 février 2006 dès 19h à la salle Antoine-Verchère. Au programme : raclette à gogo accompagnée de pommes de terre et cornichons, suivie d'une alléchante salade de fruits. Le tout servi par les jeunes du PJM. Un bar sera également à disposition, vous proposant, entre autres, thé, café et vin blanc. La soirée sera égailée par une tombola. Ce repas, qui coûte 30 francs, constitue donc une occasion pour toutes et tous de soutenir personnellement le projet du parlement des jeunes.

Nous vous invitons, ainsi que tous les conseillers municipaux, à venir partager ce moment avec nous. Pour vous inscrire, envoyez nous un mail à info@pjmeyrin.com. Nous joignons à cette lettre le papillon de présentation du repas de soutien, que vous pouvez également télécharger au format PDF sur notre site Internet www.pjmeyrin.com.

En espérant pouvoir vous rencontrer, ainsi qu'un bon nombre de conseillers municipaux, le samedi 4 février 2006 lors de ce souper de soutien, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

*Eric AMATO
Responsable de la commission
d'aide au développement du PJM*

M. Tschudi indique qu'il tient le papillon en question à la disposition des conseillers intéressés.

* * *

5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 45'514.65 destiné au bouclage des comptes de l'obtention et du maintien du label "Meyrin cité de l'énergie" (projet No 02/2006)

M. Sansonnens rappelle que le Conseil municipal a voté en 2002 un crédit de CHF 100'000.- destiné à mener des actions afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes liés à l'environnement. En conséquence, l'école de Cointrin et le cycle d'orientation de la Golette ont participé au programme dénommé Ogure pedago lors duquel des panneaux solaires ont été aménagés au centre sportif. Toutefois, le succès de cette action, dont les enseignants ont relevé l'intérêt pédagogique, a occasionné des frais supplémentaires, dus notamment au fait qu'il a fallu doubler la surface desdits panneaux.

Il explique encore qu'il faut déduire du montant à voter ce soir la subvention allouée par le Département du territoire (ex DIAE), qui est de CHF 28'913.-, ce qui fait que le dépassement net est de CHF 16'501.-.

En conclusion, **M. Sansonnens** propose de renvoyer cette délibération en commission de l'environnement ou de la voter immédiatement.

M. Tschudi annonce que le bureau se rallie à la proposition de vote immédiat.

Mme De Weck Haddad signale que les Verts se réjouissent de l'intérêt montré par les élèves ainsi que leurs parents pour les questions énergétiques et environnementales mais est d'avis qu'un tel dépassement doit être renvoyé en commission. En effet, l'exposé des motifs ne précise pas ses causes dans le détail et elle pense que la commission pourrait en profiter pour faire un état de la situation quant au label "Meyrin, cité de l'énergie" et analyser les perspectives y relatives.

La parole n'est pas demandée et **M. Tschudi** met aux voix le **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

M. Brulhart fait la déclaration suivante:

"Des activités ont fait participer 54 élèves de l'école de Cointrin ainsi que 40 collégiens du cycle de la Golette. L'enthousiasme était au rendez-vous pour la réalisation de panneaux solaires thermiques. Une démarche qui a rencontré de la part des parents un intérêt très fort pour cette expérience.

Le but de ce projet est d'agir concrètement sur la consommation énergétique d'un bâtiment et de mettre en pratique une technique compétitive de production d'énergie renouvelable.

Les jeunes ont été encadrés par des animateurs de Solar, concepteur du projet, bénéficiant de 10 ans d'expérience en autoconstruction solaire et en didactique de l'énergie. Pendant la durée d'un camp didactique, ils ont fait un énorme travail mais surtout ont pris conscience de l'importance de leur action.

Ces jeunes ont été vraiment motivés, et c'est vraiment réjouissant de voir que la nouvelle génération est capable d'accomplir un travail fantastique lorsque elle est intéressée et surtout dans le fait qu'elle trouve de l'intérêt à la sauvegarde de notre planète.

C'est pour ces raisons que nous félicitons notre commune et les services concernés de viser le label "cité de l'énergie" et les objectifs de l'Agenda 21.

Le crédit de dépassement qui nous est proposé est de CHF 45'514.65 et sera accepté par le parti socialiste car les économies d'énergie et le développement durable sont des éléments qui nous tiennent vraiment à cœur."

Mme Despond donne connaissance de la position du parti radical:

"En date du 29 janvier 2002, un crédit de CHF 100'000.- avait été ouvert pour l'obtention et le maintien de "Meyrin, cité de l'énergie".

Au vu du succès et de l'intérêt suscités auprès des jeunes vis-à-vis des énergies renouvelables, ce projet est valable pour diverses raisons dont la participation des jeunes aux activités inhérentes, à savoir l'initiation aux nouvelles technologies liées à l'environnement.

En outre ces démarches favorisent la construction de panneaux solaires, technologie environnementale et technologie du futur. Pour toutes ces raisons et motifs "Meyrin, cité de l'énergie" se doit de se montrer digne et initiatrice perdurable de ce label, elle qui a été victime de son succès.

En conséquence, le groupe radical est favorable à cette délibération."

Comme il a été expliqué que le dépassement était dû au doublement de la surface des panneaux solaires, **Mme De Weck Haddad** en déduit que ceux-ci reviennent à CHF 1'800.-/m² et elle aimerait savoir si c'est la seule cause du dépassement.

D'autre part, elle demande pour quelle raison la subvention du Département du territoire ne vient pas en déduction du dépassement soumis au vote.

M. Sansonnens répond que le dépassement est dû non seulement au matériel mais également aux séances supplémentaires nécessaires pour répondre à l'engouement des jeunes ainsi qu'aux heures qu'ont dû effectuer en plus les animateurs.

Quant aux subventions, il explique que la Commune n'a pas le droit de les déduire lors du vote d'un crédit et ne peut les comptabiliser qu'une fois les travaux entrepris. Ces subventions, dont le montant dépend parfois des réalisations effectuées, figurent dans une comptabilité séparée. Il s'agit d'une exigence légale ayant pour but d'éviter que les subventions soient utilisées pour faire des travaux complémentaires non prévus à l'origine.

M. Kirschmann votera cette délibération avec d'autant plus de plaisir qu'il a pu constater l'énergie développée par les élèves de l'école de Cointrin, qui est due en grande partie à l'excellente ambiance qui règne entre les enseignants de cet établissement ainsi qu'à la qualité de ses élèves.

M. Devaud relève que la Commune adhère à toutes les actions permettant des économies d'énergies et allant dans le sens du développement durable, et il considère que l'engouement de la population montre qu'elle soutient cette démarche. Il termine en indiquant que les démocrates-chrétiens approuveront donc cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération No 02/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 45'514.65 destiné au bouclage des comptes de l'obtention et du maintien du label "Meyrin cité de l'énergie"

Vu la délibération No 03/2002 prise par le Conseil municipal en séance du 29 janvier 2002, ouvrant un crédit de CHF 100'000.- pour l'obtention et le maintien du label "Meyrin cité de l'énergie";

Vu l'intérêt manifesté par les jeunes et adolescents de Meyrin aux énergies renouvelables;

Vu le bouclage des comptes au 31 août 2005;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 45'514.65** destiné à solder le dépassement du crédit ouvert le 29 janvier 2002,
2. de comptabiliser la dépense nette de CHF 45'514,65 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense en 1 annuité qui figurera au budget 2007 de fonctionnement sous la rubrique No 78.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

M. Sansonnens signale encore, à l'intention de Mme De Weck Haddad, que plusieurs projets sont prévus dans le cadre de "Meyrin, cité de l'énergie" et qu'ils pourront être évoqués lors d'une commission. Il rappelle également que le Conseil municipal a voté un crédit complémentaire de CHF 42'000.- pour le programme Ogure pedago en 2006.

Il conclut en précisant que tous les projets développés dans la Commune, quels qu'ils soient, tiennent compte du label "Meyrin, cité de l'énergie" afin de pouvoir conserver ce label.

M. Tschudi ajoute qu'un article y relatif paraîtra dans le prochain numéro de *Meyrin Ensemble*.

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 42'775.85 destiné au bouclage des comptes des travaux de rafraîchissement entrepris dans l'auberge communale (projet No 03/2006).

M. Sansonnens signale qu'il y a eu un changement de gérants à l'Auberge et que le budget demandé pour les travaux avait été très rapidement évalué de manière à ne pas retarder leur entrée en fonction qui a eu lieu le 1^{er} mars 2005. Il ajoute que, lors d'un précédent Conseil municipal, les conseillers ont été avisés qu'il y aurait un dépassement de budget de l'ordre de CHF 40'000.-.

Il explique que les deux causes principales du dépassement sont dues, d'une part, à la cuisine qui, après une expertise, a dû être considérablement modifiée et, d'autre part, au remplacement complet du plafond de la salle à manger, qui avait dû être ouvert pour changer les ventilations.

M. Sansonnens en profite pour indiquer que cette auberge est actuellement en exploitation et que les gérants en sont très satisfaits.

M. Tschudi annonce que le bureau propose le **vote immédiat**. La parole n'étant pas demandée à ce sujet, il est **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

M. Boccard fait la déclaration suivante, au nom des radicaux :

"Les travaux de rafraîchissement réservent toujours leur lot de surprises, mauvaises s'entend. Il est clair que la Commune se devait de remettre son auberge communale à niveau afin que le nouveau gérant puisse exploiter au mieux le restaurant.

Le groupe radical votera donc cette délibération."

M. Chambers mentionne que le groupe démocrate-chrétien, ravi de voir que l'auberge communale remplit à nouveau sa fonction avec satisfaction, approuvera donc ce crédit.

Néanmoins, bien que le Conseil administratif ait annoncé qu'un dépassement serait à prévoir, il relève que celui-ci ne cesse de prétendre qu'il veille à respecter au plus près le budget annuel et le plan des investissements mais que cette délibération démontre le contraire. En effet, il a pris note qu'une fois le gérant installé, les outils mis à sa disposition ne s'avéraient plus conformes. Il estime qu'il aurait donc été préférable de faire une expertise avant la présentation de la délibération initiale, ce qui aurait permis de voir que la cuisine devait être considérablement modifiée et le plafond de la salle complètement changé. **M. Chambers** pense d'ailleurs que le Conseil administratif a réduit les coûts des travaux relatifs à l'hôtel et aux aménagements extérieurs afin d'éviter que le dépassement ne soit trop important.

M. Iswala fait la déclaration suivante, au nom des socialistes:

"Le crédit de CHF 150'000.-, voté en octobre 2004, qui a été présenté sur la base d'estimations grossières et rapides afin de ne pas retarder les travaux, démontre parfaitement que la prise de décisions dans la précipitation ne peut que nous conduire inévitablement à un dépassement.

Il s'agit encore bien là de la remise en question des crédits d'études votés pour chaque projet dont le but, l'objectif devrait nous conduire à éviter des dépassements, peu importe le montant.

Le dépassement beaucoup plus parlant pour la cuisine et la salle à manger démontre bien qu'il n'y a pas eu concertation au préalable avec le futur nouveau gérant pour la prise en compte de ses doléances.

Nous acceptons avec amertume ce dépassement que nous aurions pu éviter si les études étaient menées à bon escient."

M. Sansonnens signale à l'intention de M. Chambers que 23 entreprises sont intervenues dans ce dossier. Il a fallu faire des appels d'offres au fur et à mesure de l'avancement des travaux car, en raison de leur urgence, il était impossible de lancer 23 appels d'offres initiaux.

En réponse à M. Iswala, il indique que les demandes des nouveaux gérants ont été prises en compte mais que c'est le fonctionnement des équipements qui a posé des problèmes, suite aux expertises menées par des spécialistes. Il ajoute que le précédent gérant estimait que ses installations étaient suffisantes, ce qui n'était pas le cas.

Plus personne ne demandant la parole, **M. Tschudi** met au vote la **délibération No 03/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 42'775.85 destiné au bouclage des comptes des travaux de rafraîchissement entrepris dans l'auberge communale

Vu la délibération No 40/2004 prise par le Conseil municipal en séance du 5 octobre 2004, ouvrant un crédit de CHF 150'000.- pour la rénovation des installations et le rafraîchissement des locaux de l'auberge communale, suite au changement de gérant;

Vu la communication faite par le Conseil administratif en séance du Conseil municipal du 1^{er} mars 2005;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 42'775.85** destiné à solder le dépassement du crédit ouvert le 5 octobre 2004,

2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de traiter la dépense selon les conditions de la délibération du 5 octobre 2004 précitée.

* * *

7. **Délibération relative à une demande de crédit de CHF 8'000'000.-, sur proposition de l'Alternative (Verts, Socialistes, Alliance de gauche), destinée à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition, annulant et remplaçant la délibération No 30a/2005 adoptée le 22 novembre 2005 (projet No 01/2006)**

En premier lieu, **M. Le Chevalier de Prévile** présente cette délibération, au nom des Verts :

"Notre objectif est et a toujours été de voir se réaliser les différents éléments de la 5^e étape du centre sportif. Nous sommes favorables au développement d'infrastructures qui permettent aux habitants de notre commune de pratiquer dans de bonnes conditions leurs sports favoris.

Toutefois, nous sommes conscients des circonstances économiques et, par là, très attentifs à garder les montants de nos investissements dans les limites de notre plan d'investissements. C'est pourquoi nous nous sommes opposés à la délibération N°30a/2005 de CHF 11'091'000.- pour la tribune, y compris les vestiaires, et les aménagements extérieurs du stade de compétition et avons lancé une récolte de signatures pour un référendum.

Cette campagne de récolte a été exceptionnelle à plusieurs titres:

- D'abord par le nombre de signatures récoltées. Il en fallait 1'490, nous en avons obtenu 2'120, en un temps record puisque nous avons pratiquement arrêté la récolte de signatures le week-end du 17 décembre.
- Nous tenons à saluer le fait rare qu'il y ait eu un débat public intense au moment de cette récolte, fait que nous considérons comme le signe d'une démocratie vivante et dynamique - pour autant que la liberté d'expression et de mouvement de tous soient assurées -. Appelés par les uns à signer le référendum et par les autres à ne pas le signer, les électrices et électeurs ont eu un choix à faire. C'est la première fois, à notre connaissance, que le débat public autour d'un référendum s'engage déjà au moment de la récolte de signatures, ce qui donne un poids supplémentaire considérable au résultat.
- Les étrangers résidant dans notre pays depuis plus de 8 ans et dans notre commune depuis plus de 3 mois ont pu signer pour la première fois une demande de référendum. Ils n'ont toutefois représenté que 18% des signatures récoltées alors qu'ils représentent un peu plus du tiers des électeurs, cela en raison de l'absence d'information officielle quant à leur nouveau droit.

- Pratiquement la moitié des signatures nous est parvenue par la boîte postale, signe évident que les habitants de notre commune ont bien réfléchi avant d'aposer leur signature.
- Nous avons déjà le nombre de signatures requis dès le 17 décembre, c'est-à-dire avant le Conseil municipal du 22 décembre, soit deux semaines après le début de la campagne de récolte.

Ce dernier point explique pourquoi, avec la volonté de ne pas faire prendre du retard à la réalisation de cette tribune, nous avons soumis immédiatement une nouvelle délibération plafonnant le montant de cette construction à 8 millions de francs. Si nous n'avons pas annoncé à ce moment-là que le référendum avait abouti, c'est pour que les personnes désireuses de le soutenir continuent à nous envoyer leurs signatures. Malheureusement, cette délibération a été reportée par le Bureau à la séance d'aujourd'hui, nous faisant perdre ainsi un mois.

Toujours animés par le désir de faire avancer ce projet rapidement – mais pas à n'importe quel prix –, nous vous invitons à voter cette délibération N° 01/2006 dès aujourd'hui. Bien entendu, elle implique que le programme qui la sous-tend soit revu en fixant un ordre de priorité à ses divers éléments, mais ceci pourra se faire par les commissions concernées."

M. Sansonnens rappelle que, en début de séance, le Conseil administratif a proposé que le Conseil municipal prenne l'engagement de renoncer à la délibération No 30a/2005 prévoyant un montant de CHF 11'091'000.- pour la tribune et les aménagements extérieurs du stade de compétition. Dans cette optique, le Conseil administratif a proposé de renvoyer cet objet en commission des finances élargie afin de faire un tour d'horizon de l'ensemble de la problématique sur la base des éléments que chacun pourra apporter, et de le transmettre ensuite aux diverses commissions concernées.

M. Tschudi déclare que le bureau appuie le renvoi de cette délibération en commission des finances élargie et il ouvre la discussion sur cette proposition ou le vote immédiat.

M. Kirschmann annonce que le groupe libéral demande le vote immédiat de cette délibération.

Bien que son groupe fasse partie du comité référendaire, **M. Ballaman** approuve le renvoi de ce projet en commission des finances élargie. Il précise d'ores et déjà qu'il ne s'agit pas d'un problème économique, ni de programme, mais que c'est la gestion de ce dossier qui n'était pas satisfaisante. Il considère que le renvoi en commission permettra de clarifier rapidement la situation alors qu'un vote immédiat risquerait de mener le Conseil au-devant d'une votation populaire.

En résumé, **M. Ballaman** signale que la stratégie proposée par le Conseil administratif convient à l'Alliance de gauche si elle permet à ce projet d'aboutir plus rapidement.

M. Devaud annonce que les démocrates-chrétiens sont favorables au vote immédiat.

M. Hulliger ne souhaite pas que cette délibération soit votée de manière expéditive et, bien qu'il la trouve insatisfaisante, approuve son renvoi en commission. Il relève qu'une telle procédure, qui ne fera perdre qu'un seul mois à ce projet, permettrait aux esprits de se détendre et aux conseillers de prendre une décision en connaissance de cause plutôt que sur un coup de tête.

D'autre part, étant donné que le référendum pourrait être retiré par ses auteurs au cas où un compromis était trouvé, il aimerait savoir quelle est la date limite pour pouvoir retirer le référendum.

M. Sansonnens répond que, théoriquement, il peut être retiré jusqu'au dernier moment mais que l'administration ayant besoin de 14 semaines pour préparer les documents nécessaires à la votation et celle-ci devant probablement avoir lieu en septembre, il serait donc préférable de prendre une décision en juin. Il précise encore que le référendum devient caduc si la délibération de CHF 11'091'000.- est annulée.

M. Hulliger relève que cette délibération va nécessiter une nouvelle étude car il faut avoir des coûts précis pour pouvoir retirer le référendum ou voter une nouvelle délibération. Or, une telle étude prend du temps et il craint par conséquent qu'elle ne puisse être terminée avant le vote du référendum. C'est pourquoi il aimerait savoir combien de temps il faut compter, une fois que l'étude est lancée, pour obtenir un nouveau projet chiffré plus fiable que celui annoncé dans le plan des investissements et qui avait été dépassé de 50%.

Selon **M. Sansonnens**, il est très difficile de définir le temps nécessaire à une étude et il rappelle que si la délibération qui a fait l'objet du référendum n'est pas annulée, celui-ci court toujours. Or, pour pouvoir l'annuler, compte tenu du crédit de CHF 8'000'000.- mentionné dans la délibération No 01a/2006, l'administration a l'obligation de réaliser une nouvelle étude car, comme cela a déjà été dit et comme l'ont relevé les architectes, il n'est pas possible de reprendre le dossier établi pour le premier projet qui se montait à CHF 11'091'000.-. C'est pourquoi le Conseil administratif a indiqué qu'un crédit d'étude devait être déterminé au préalable.

En outre, **M. Sansonnens** fait remarquer que le projet de délibération ne précisant pas de programme, il s'agit donc de définir ses grandes lignes avant de pouvoir commencer les études qui prendront au minimum trois mois.

M. Schweizer annonce que les Radicaux appuieront également le vote immédiat.

Mme Zwick-Merchan note que ce référendum a suscité de nombreuses réactions viscérales lors de la récolte de signatures et elle a l'impression que chacun va rester sur ses positions, ce qu'elle regrette. De plus, elle ne comprend pas que l'on puisse annuler une délibération, ce qui ôterait tout sens au référendum. Aussi, elle considère que le peuple doit se prononcer et préfère le vote immédiat car elle ne voit pas ce qui pourrait changer en commission des finances élargies, procédure qui, en outre, occasionnera des frais supplémentaires. A ce sujet, **Mme Zwick-Merchan** rappelle que les auteurs du référendum ont fait savoir qu'ils n'iraient pas au-delà de CHF 8'000'000.- pour cette tribune et elle n'est donc pas d'accord d'y rajouter un million pour des études.

En résumé, elle ne souhaite pas que cette délibération soit renvoyée en commission pour revenir devant le Conseil municipal avec un budget augmenté et préfère le vote immédiat afin de laisser la décision finale au peuple.

M. Le Chevalier de Prévile indique que les Verts préfèrent le vote immédiat, qui permettra de gagner du temps, plutôt que le renvoi en commission des finances élargie. Il ajoute qu'en fixant le plafond financier, il sera ensuite possible de revoir le programme.

M. Charpier explique que l'un des architectes du projet lui a dit qu'il faudrait environ trois mois pour le réadapter avec pour objectif le respect d'un budget de 8 millions de francs. Il demande que les conseillers fassent preuve de souplesse car la délibération pourrait être refusée si on la vote ce soir, ce qui implique que le référendum sera soumis au peuple en septembre 2006. L'Alliance de gauche juge cette option regrettable car elle souhaite la construction rapide de cette tribune.

Aussi, **M. Chapier** dit préférer le renvoi en commission où les conseillers pourront se mettre d'accord sur les éléments à enlever du programme s'il y a lieu afin d'arriver au budget de 8 millions. Il relève toutefois que, dans cette optique, le Conseil devrait s'engager à mettre au vote cette délibération lors de sa séance du 7 mars prochain et, pour ce faire, convoquer la commission des finances élargie en février.

M. Hulliger adhère à cette proposition car, si cette délibération est rejetée ce soir, la population sera appelée à s'exprimer et, au vu du succès de la récolte de signatures, le référendum sera probablement approuvé.

En conséquence, il n'y aura rien de construit pour le FC Meyrin et c'est pourquoi il préfère que le Conseil municipal se donne un délai jusqu'au mois de mars, qui lui permettra de discuter de cette délibération en commission.

Aussi, afin que les groupes puissent se concerter, **M. Hulliger** propose une suspension de séance.

M. Tschudi met au vote une **suspension de séance** mais celle-ci est **REFUSEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il met ensuite aux voix le **vote immédiat** qui est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Kirschmann, au nom de l'Entente, présente deux amendements. En premier lieu, il propose d'augmenter la délibération de CHF 300'000.-, cette somme étant destinée aux études, et de supprimer la mention relative aux aménagements extérieurs dans le titre.

D'autre part, il propose de modifier le point 2 du DECIDE comme suit:

2. *d'ouvrir un crédit à la hauteur de CHF 8'300'000.- destiné à la réalisation d'une tribune;*

Mme Revillet fait la déclaration suivante, au nom des socialistes :

"En premier lieu, je désire rappeler que tous les élus et militants socialistes meyrinois soutiennent la construction d'une tribune pour le nouveau terrain de foot et ceci même si notre première équipe devait redescendre en 1^{ère} ligue; nous espérons encore un retournement de situation car en sport rien n'est jamais joué avant la fin de la partie...

Nous avons reçu un mandat clair des membres socialistes meyrinois pour la participation au référendum car ils trouvent le prix de CHF 11 mio beaucoup trop élevé. Cela mettrait le coût du nouveau terrain à près de CHF 13,3 mio. Nous ne pouvons cautionner une pareille dépense. Je rappelle que nous mettons déjà à disposition du club plusieurs terrains dont un a été refait récemment. Il s'agit d'équité envers les autres sports pratiqués à Meyrin qui tous doivent être soutenus, sans parler des autres tâches que doit remplir la Commune en matières sociale, urbanistique et culturelle. C'est une exigence de bonne gestion des deniers publics.

En plafonnant cette dépense à CHF 8 mio, nous pouvons répondre aux demandes de la challenge league et également mettre à disposition des locaux pour les joueurs et pour la gestion du club.

Un renvoi à la commission des finances élargie aurait permis une large discussion. Toutefois, étant donné que nous allons voter cette délibération et vu que, comme vous le savez, les socialistes ne sont pas unanimes sur ce sujet, ils garderont la liberté de vote."

Pour **M. Le Chevalier de Préville**, les manœuvres proposées par l'Entente, avec les amendements présentés par M. Kirschmann, sont fortement déconseillées par nos institutions, et il ajoute que les Verts utiliseront tous les moyens à leur disposition pour ramener les délibérations éventuelles dans le sens du référendum. Il considère en effet qu'il n'est pas possible d'annuler la délibération No 30a/2005 en baissant un peu le montant du crédit voté sans qu'il y ait des conséquences et que l'on ne peut se moquer ainsi du peuple.

M. Schweizer trouve que la manière dont a été présenté le référendum est critiquable puisqu'il était stipulé que la Commune allait dépenser CHF 11 mio pour des tribunes de 650 places sans préciser aux signataires que le projet concernait un ensemble d'équipements. Il juge donc que l'Alternative est mal placée pour donner des leçons de démocratie à l'Entente. Il estime que cette assemblée a pour fonction de faire avancer ce dossier et craint qu'elle aille au-devant d'un sérieux combat si la Gauche et les Verts ne comprennent pas le message lancé par les groupes de l'Entente.

Comme il l'a dit au Conseil municipal du 22 novembre 2005, il considère que les partis de l'Alternative ont poignardé leurs adversaires dans le dos puisqu'ils adhéraient au projet en commission pour revenir en arrière après coup, les Verts ayant entraîné les socialistes et l'Alliance de gauche derrière eux en invoquant le fait que l'Entente dilapidait l'argent des contribuables. A ce sujet, **M. Schweizer** rappelle que celle-ci n'est pas responsable du coût auquel on est arrivé pour ce projet, en relevant en outre que des économies ont été réalisées en commission. Il indique que la Droite souhaite maintenant aller de l'avant, ce qui lui est reproché par certains, et il ne sait donc plus ce qu'il faut faire.

En conséquence, **M. Schweizer** se demande s'il ne doit y avoir que des Verts dans cet hémicycle qui, seuls, vont réaliser le centre sportif avec des tribunes construites selon leurs souhaits, sans tenir compte des demandes des sportifs, notamment des jeunes. Il fait remarquer en outre que les tergiversations sur ce projet coûtent cher au FC Meyrin dont les éventuels sponsors veulent voir l'évolution du centre sportif avant de décider de soutenir ou non le club. Il se demande finalement si les membres de l'Alternative ne devraient pas verser leurs jetons de présence au club qui se trouve actuellement dans une situation financière délicate.

En résumé, il propose d'approuver la proposition de l'Entente, qui va un peu dans le sens des référendaires et qui permettra de poser la première pierre de cette tribune.

Enfin, **M. Schweizer** note que les Verts ont déjà commencé à dénoncer les autres projets de la 5^e étape du centre sportif municipal, en annonçant le lancement éventuel de référendums contre la patinoire et le boulodrome. A ce sujet, il s'étonne de constater que les groupes de l'Alternative soutiennent les réalisations sportives en ville de Genève alors que c'est le contraire au niveau communal, et il se demande par conséquent si ce sont les parasites des différents partis qui officient dans les communes.

M. Tschudi rappelle que, dans l'Histoire, ceux qui se sont fait traiter de parasites ont ensuite été exterminés.

M. Devaud, qui fait remarquer en premier lieu que ce dossier est en discussion depuis dix ans, signale que le crédit de 8 millions dont il est question est le montant que chacun avait à l'esprit lors de l'élaboration des premiers projets et qu'il aurait été souhaité que celui-ci soit spécifié lorsque le programme de construction a été remis aux architectes puisque cette manière de faire aurait permis aux commissaires de se pencher sur les options pouvant être intégrées dans le programme en respectant le crédit alloué. Or, les architectes, sachant que la situation financière de la Commune était saine, ont imaginé une construction entrant dans le cadre du développement durable et permettant d'intégrer les besoins futurs, notamment ceux programmés dans le cadre du changement d'affectation de zone des terrains de sports. Il note à ce sujet que l'Alternative n'a jamais argumenté sur les enjeux du référendum.

M. Devaud est d'avis qu'il s'agit maintenant de déterminer si l'on va faire une réalisation intégrant une majeure partie du programme, en précisant que celui-ci a été défini non pas par des conseillers faisant partie d'un lobby sportif ou aux ordres du comité du FC Meyrin mais par les utilisateurs, et qu'il a été discuté dans plusieurs commissions lors desquelles tous l'ont approuvé après avoir reconnu les besoins exprimés par le club.

Pour **M. Devaud**, la proposition faite par l'Entente représente le meilleur compromis possible car, comme l'ont signalé les architectes, le programme ne pourra pas être respecté avec un crédit de CHF 8 mio. Il note d'ailleurs que ce programme n'est déjà plus d'actualité puisqu'il a été établi il y a neuf ans. En outre, cette infrastructure devra durer 40 ans et il ne comprend donc pas que certains refusent de prendre en considération l'augmentation à venir de la population meyrinoise, avec les 140 logements en construction à Monthoux, le développement du quartier du Bournoud, le projet d'urbanisation de la rue Gilbert et le déclassement de 15 ha pour construire 1'000 logements. Il en déduit que les installations que l'on va réaliser ne sont déjà plus suffisantes et ne vont pas servir la population. En finalité, la Commune devra construire une buvette provisoire ainsi que des vestiaires supplémentaires après coup, d'autant plus que ceux situés au stade A devront être démolis lorsque ce terrain sera déclassé.

M. Devaud ajoute que les coûts de construction et des matériaux sont actuellement en hausse. Il estime qu'il faut donc être cohérent et imaginer que, si le FC Meyrin peut certes descendre en ligue inférieure, il est également possible qu'il remonte en challenge league. Il s'agira alors d'éviter de devoir aménager des installations provisoires, comme par exemple les containers qui servent de locaux

VIP pour recevoir les sponsors. Il fait encore remarquer que le FC Meyrin est dans une situation financière catastrophique étant donné que les sponsors ne veulent pas soutenir un club dont ils ignorent si le nouveau stade va être construit.

Il termine en indiquant qu'il aurait préféré aller jusqu'au vote du référendum, estimant qu'en expliquant la situation de manière objective, celui-ci aurait probablement été refusé par la population. En conclusion, la solution proposée par l'Entente est un compromis qui permet de sortir du marasme actuel et le Parti démocrate-chrétien soutiendra donc le projet amendé.

M. Ballaman est navré de la tournure que prennent les débats. S'il est d'accord avec la remarque de M. Devaud quant au fait que le coût maximum du projet aurait dû être précisé aux architectes, il ne peut adhérer au reste de ses propos. Il estime en effet qu'il ne faut pas prendre les signataires du référendum pour des imbéciles qui auraient apposé leur signature sans savoir de quoi il ressortait.

En outre il fait remarquer que le référendum a également pour but de permettre à la Commune de conserver des moyens financiers suffisants pour poursuivre le développement du centre sportif.

En conclusion, **M. Ballaman** n'approuve pas le coup de force de l'Entente qui refuse de suivre la proposition du Conseil administratif, lequel a reconnu ses erreurs et a proposé de reprendre ce dossier en commission des finances élargie, où il aurait été possible de le réétudier de manière sereine. Il propose finalement d'accepter une suspension de séance afin que les groupes puissent discuter de cette proposition.

M. Le Chevalier de Prévaille trouve les amendements proposés par M. Kirschmann difficilement recevables car les aménagements extérieurs devront de toutes façons être réalisés et le coût final des travaux approchera donc du crédit de 11 millions voté en premier lieu, qui incluait les honoraires d'architectes, les provisions, etc. Il estime qu'en donnant aux architectes un montant plafond et un programme avec des priorités, il est possible de satisfaire les exigences de la challenge league et la plupart de celles des clubs sportifs. Comme déjà relevé, ce dossier a été mal géré car aucune limite budgétaire n'a été fixée, et il termine en indiquant que ce projet devra de toutes façons être réétudié pour pouvoir le réaliser à un coût inférieur à la délibération initiale.

M. Charpier, qui a pris note des commentaires de M. Schweizer sur le texte du référendum, fait remarquer que la délibération No 30a/2005 mentionne la construction d'une tribune et des aménagements extérieurs et qu'ils ont repris les mêmes termes dans le référendum. Il constate qu'il n'est donc pas question de salle de musculation, de vestiaires, etc. et ajoute que le comité référendaire a rédigé des tracts incluant des plans de coupe où l'on voyait très bien ce qu'il y avait sous les gradins. Il en déduit que les signataires n'ont pas été induits en erreur.

D'autre part, il a constaté, lors du Conseil municipal du 22 novembre 2005, que tous les intervenants se sont offusqués de la procédure adoptée par le Conseil administratif et du coût auquel il était arrivé pour cet équipement, à l'exception de M. Kirschmann qui approuve tous les gaspillages financiers. Il en conclut que certains membres de cet hémicycle sont des hypocrites en refusant de baisser le coût de ces travaux.

Enfin, **M. Charpier** note que la 4^e version du plan des investissements du 27 avril 2005 prévoit un montant de 8 millions pour la réalisation du programme établi antérieurement après analyses et discussions. Aussi, il ne comprend que ce montant passe à 13 millions de francs en septembre.

Par conséquent, afin d'éviter de se retrouver dans une telle situation pour les infrastructures encore à construire, il annonce qu'il déposera un projet de résolution interparti fixant des coûts maximums de 15 millions de francs pour la patinoire et 2.5 millions pour le boulodrome.

Mme Revillet ne trouve pas la proposition d'amendement relative au crédit d'étude très sérieuse, le montant ayant été fixé de manière aléatoire. Elle est cependant d'accord avec M. Devaud quand il dit qu'un crédit de CHF 8 mio ne permettra pas de réaliser le programme prévu et c'est pourquoi elle propose d'en rediscuter en commission pour alléger ce programme.

M. Kirschmann répond à M. Charpier qu'il ne gaspille pas l'argent car le bon marché est toujours trop cher. Il estime en effet qu'en votant un crédit trop faible, il faudra ensuite soumettre de nouvelles délibérations au Conseil municipal. Il considère que la proposition de l'Entente permet de faire ressortir le coût de la tribune qui comprend un certain nombre de frais qui impliquent que son coût va diminuer. Il précise que les aménagements extérieurs se montent à CHF 1 mio et que les CHF 300'000.- sont destinés à l'étude complémentaire nécessaire pour tenir compte des modifications demandées.

En conclusion, il ne craint pas d'aller jusqu'au vote du référendum mais pense que l'on pourrait gagner du temps en arrivant à un consensus sur une proposition raisonnable.

Mme Boget relève le désir manifeste de tous de trouver un compromis et c'est d'ailleurs dans cette optique que le Conseil administratif a proposé le renvoi de ce dossier à une commission élargie. Elle constate toutefois que chacun rejette la faute sur l'autre et pense que l'on va au devant d'un échec si l'assemblée ne se donne pas les moyens de poursuivre la discussion. Le débat lui semble moins passionnel qu'auparavant malgré les positions tranchées et les mots durs parfois utilisés. En commission toutes les informations techniques adéquates seront fournies afin d'arriver à un consensus. Elle rappelle en effet que les communes sont soumises à une surveillance du canton et que si la même majorité que celle qui a voté le crédit de CHF 11 mio vote ce soir un crédit de CHF 9.3 mio, cela pourrait paraître comme un déni de démocratie auquel le service de surveillance des communes pourrait mettre son veto.

En résumé, **Mme Boget** propose de prendre le temps d'un débat afin d'être certains de voter une délibération conforme au droit et de ne pas retarder l'ouverture de ce chantier.

M. Ducrot pense également que la réflexion est nécessaire. Il relève en effet que chacun a prétendu qu'il était possible de réaliser le programme avec 8 millions mais en doute, et c'est pourquoi il juge important que le Municipal définisse ce qu'il souhaite conserver du programme initial. Il rappelle que celui-ci a été discuté avec le club et qu'il devra respecter non seulement les demandes de la challenge league, qui sont souvent remises à jour, mais également les normes du football. Il ajoute que le FC Meyrin a dit qu'il ne servait à rien de construire une infrastructure

qui n'ait pas un nombre de vestiaires suffisant, une salle polyvalente, un secrétariat ainsi qu'une buvette, celle-ci étant actuellement située dans un container.

En résumé, **M. Ducrot** considère que chacun doit faire un bout de chemin en direction d'un compromis, faute de quoi on va vers l'échec.

M. Boccard constate que l'on retrouve un climat passionnel avec ce dossier. Il fait remarquer à M. Le Chevalier de Prévaille que si l'on retire les aménagements extérieurs du crédit initial, on arrive à CHF 10'000'000.- alors que la proposition de l'Entente est de CHF 8'300'000, ce qui représente donc quand même une économie. Il reconnaît que ces aménagements devront de toutes façons être réalisés mais relève qu'ils n'étaient pas détaillés dans la délibération No 30a/2005 et qu'ils pourront faire l'objet d'une délibération séparée.

Il ajoute que le club a besoin de cette tribune rapidement et, s'il est d'accord avec M. Charpier de fixer des montants maximaux pour les équipements à venir, il estime que l'on prend ce soir en otage le développement de tout un club, de toute une jeunesse. A ce sujet, il se demande si l'on veut que les jeunes fassent du sport, ce qui relève du domaine social dans la mesure où le sport apprend à vivre et permet une intégration dans la société, ou si l'on préfère repousser ce projet aux calendes grecques et avoir des jeunes dans les rues qui mettent le feu aux voitures.

D'autre part, **M. Boccard** rappelle que la première version du projet se montait à 13 millions de francs et en déduit que des économies ont déjà été réalisées. Il mentionne encore que cette infrastructure est réalisée pour la population meyrinoise et qu'un projet de crèche pour la petite enfance est passé de 3.5 à 6 millions de francs, ce qui n'offusque personne car cette crèche est nécessaire. Il note encore que ce projet de tribune n'a pas été soutenu par le Conseil administratif qui a toujours dit que c'était trop cher.

Enfin, il explique que si la délibération est approuvée ce soir, ce ne sera pas à la commission mais au Conseil administratif de définir le programme des constructions, conscient qu'il dispose pour ce faire d'un montant maximum. Il pense que c'est la seule solution envisageable et qu'il ne sert à rien de s'étripier sur tous les objets. **M. Boccard** termine en faisant remarquer que les conseillers n'ont pas été élus par le peuple pour lancer sans cesse des référendums.

M. Tschudi annonce qu'après l'intervention de M. Le Chevalier de Prévaille, la séance sera interrompue pour une pause repas, ce qui permettra aux groupes de se concerter au sujet des amendements proposés.

M. Devaud précise à M. Le Chevalier de Prévaille que les 8 millions proposés étaient destinés à l'aménagement du nouveau terrain de football. D'autre part, il est d'accord avec ceux qui prétendent que le Conseil administratif n'a jamais adhéré à ce projet. A ce sujet, il revient sur la délibération No 44a/2004 relative aux terrains de football et fait remarquer que le remplacement du terrain synthétique, qui date de 1983, aurait dû faire l'objet d'une délibération séparée étant donné qu'il s'agissait d'entretien et non pas d'un élément rentrant dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif. Quant aux aménagements extérieurs, devisés à CHF 1'000'050.-, ils n'auraient pas dû être inclus dans la délibération No 30a/2005 étant donné qu'ils concernent l'ensemble des équipements sportifs et donc également le stade de rugby et le boulodrome.

En conclusion, **M. Devaud** estime que le Conseil administratif a mis le Municipal dans une situation catastrophique, dont il essaie, par des voies détournées, de lui faire endosser la responsabilité. Il n'approuve pas cette manière de faire et c'est pourquoi les démocrates-chrétiens souhaitent exclure les aménagements extérieurs de la délibération No 01/2006.

Enfin, il considère que tous ces aspects n'ont pas été expliqués clairement à la population et n'est donc pas d'accord avec M. Charpier qui prétend que les signataires du référendum ont pu se déterminer sur la base d'éléments concrets. En effet, en discutant avec les habitants ayant signé ou non le référendum, **M. Devaud** s'est rendu compte que personne n'était au courant de ses véritables enjeux. Il termine en indiquant qu'il faut ce soir trouver un compromis pour aller de l'avant.

M. Le Chevalier de Prévile dit être personnellement favorable à un compromis et c'est d'ailleurs dans cette optique que l'Alternative a présenté une délibération de 8 millions de francs qui permet d'avancer rapidement, ce montant ayant été déterminé sur la base du plan des investissements. S'il accepte de sortir les aménagements extérieurs de la délibération, il souhaite que l'on y spécifie alors mieux les éléments devant y figurer car il craint qu'une fois tenu compte des honoraires d'architectes, etc., on se retrouve après coup avec le même budget qu'au départ.

M. Le Chevalier de Prévile explique encore qu'il veut éviter un conflit et que s'il trouve les propositions de l'Entente raisonnables, il ne souhaite toutefois pas que le service de surveillance des communes refuse la délibération No 01/2006, considérant que l'on était revenu aux 11 millions du crédit initial par des voies détournées.

En conclusion, il recherche également un compromis et précise que son groupe est conscient que ces installations sont urgentes et indispensables, mais estime qu'elles doivent être réalisées à un prix raisonnable.

La séance est suspendue de 20h30 à 21h10.

Mme De Weck Haddad rappelle que la délibération ayant fait l'objet d'un référendum prévoyait un montant de CHF 11'091'000.- pour la tribune et les aménagements extérieurs. Elle ajoute que, pendant leur campagne référendaire ainsi que dans leurs publications et lors des discussions, les Verts ont toujours dit qu'ils étaient prêts à voter une dépense maximale de 8 millions pour répondre aux exigences de la challenge league et, dans la mesure du possible, aux desiderata du club. S'ils ont présenté la délibération No 01/2006, c'est dans le but d'accélérer ce dossier sans attendre le vote du référendum. Ils ont proposé un montant de 8 millions afin de rester cohérents avec leurs propos et de respecter les personnes ayant signé le référendum. Elle fait donc remarquer que le compromis porte sur le délai de mise en chantier et non pas sur le montant des travaux.

Selon **Mme De Weck Haddad**, la proposition de l'Entente de rajouter CHF 300'000.- et de retirer les aménagements extérieurs, estimés à CHF 1'000'050.-, à la délibération implique de porter son montant réel à CHF 9'300'050.-. Elle considère que cela dénature complètement le projet de l'Alternative et rappelle que, pour les Verts, il n'est pas question d'aller au-delà de leurs engagements vis-à-vis de la population. Aussi, elle signale que si le Conseil municipal devait voter la délibération avec les amendements proposés par l'Entente, les Verts retireraient leur délibération.

En conclusion, elle relève que si l'Entente reprend ce projet à son compte, avec les amendements, on se rapproche fortement du montant de la délibération ayant fait l'objet du référendum et qu'il se pose alors un problème de légalité.

Mme De Weck Haddad estime que ce procédé revient à dénaturer, voire même à éluder, un droit démocratique et ajoute que, dans ces circonstances, les Verts n'auront pas d'autre choix que d'entreprendre des démarches juridiques visant à contester la légalité des décisions prises ce soir. Or, ceci pourrait faire perdre beaucoup plus de temps à ce dossier que le vote du référendum.

Par conséquent, elle annonce que les Verts proposent de suivre la démarche proposée par le Conseil administratif et, vu la tournure prise par les débats, de retirer la délibération et de poursuivre la discussion dans une commission des finances élargie. A cet effet elle juge tout à fait possible pour le Conseil de revenir sur sa décision de vote immédiat, et conclut en indiquant que, de toutes façons, une commission peut être convoquée à la demande de trois de ses membres.

Pour **M. Boccard**, la pause ne fut pas inutile puisqu'elle a permis de faire tomber les masques. En effet, alors que M. Le Chevalier de Préville laissait entendre que des négociations seraient envisageables avant la pause, Mme De Weck Haddad vient de faire part du mécontentement des Verts. Or, **M. Boccard** fait remarquer que l'Entente a fait un grand pas en direction des référendaires en abaissant le montant de la délibération initiale afin de se rapprocher franchement du crédit de la délibération No 01/2006 et de débloquent la situation.

Il constate que les Verts remettent tout en cause chaque fois qu'une décision ne leur convient pas en invoquant le respect du droit démocratique. Or, c'est au nom de ce même droit que la majorité de cet hémicycle peut décider de reprendre la délibération à son compte et voter le montant amendé. Il relève encore que seuls les aménagements extérieurs ont été retirés de la délibération, et non pas les honoraires ou d'autres éléments, et rappelle qu'un des architectes a dit lors d'une commission élargie qu'il était impossible de réaliser le programme défini avec un budget de CHF 8 mio. **M. Boccard** précise que les membres de l'Entente acceptent donc de modifier le programme dans les proportions données, en abaissant le crédit de 11 millions à 9.5 millions, alors que le crédit initial était de 13 millions. Il s'agit maintenant d'arrêter les disputes qui empêchent d'aller de l'avant avec les autres projets et d'approuver la délibération amendée en donnant mandat au Conseil administratif de régler ce problème.

M. Boccard fait encore remarquer qu'il ne sera plus possible d'aménager une tribune avec des éclairages une fois que le quartier des Vergers sera construit car les habitants se plaindront des nuisances, de même qu'ils empêcheront l'agrandissement du centre sportif. En conséquence, il laisse le soin aux opposants de trouver un terrain à déclasser en zone d'utilité publique ou à affectation sportive.

M. Schweizer considère que les partis de l'Entente ont déjà fait un sacrifice ce soir étant donné qu'ils étaient d'accord de consacrer 11 millions à cet objet et auraient trouvé des économies sur d'autres projets en compensation. A ce sujet, il trouve que M. Charpier est une personne sensée qui montre un esprit d'ouverture puisqu'il a annoncé le dépôt d'un projet de résolution qui permettra précisément de faire des économies sur d'autres dossiers et d'arriver à un équilibre financier.

M. Schweizer ajoute que, si certains peuvent certes se focaliser sur les tribunes et jouer les dictateurs, les auteurs du référendum n'ont cependant pas de leçons à donner en matière de droit et de justice. Il se demande en effet de quel droit un mandataire, ancien conseiller municipal, est intervenu dans *La feuille verte* relative au référendum. Il indique que l'Entente ne veut toutefois pas actionner la justice mais essaie de trouver un compromis pour aller de l'avant, ce que les auteurs du référendum doivent comprendre.

En premier lieu, **M. Devaud** aimerait savoir si tous les groupes de l'Alternative appuient la proposition des Verts de retirer leur projet de délibération. Deuxièmement, il trouve navrant que tous ne cessent de parler depuis des années de consensus alors qu'il constate que seule l'Entente va dans ce sens. Il rappelle en effet que le coût de cette tribune était évalué à 13 millions de francs au départ, qu'il a déjà été réduit à 11 millions et que la Droite propose ce soir un crédit d'environ 9.5 millions. Il ne voit donc pas ce qu'elle pourrait faire de plus et, si les opposants veulent agir comme des ayatollahs, il préfère finalement aller devant le peuple. Il fait toutefois remarquer que c'est l'Alternative qui a présenté une nouvelle délibération ce soir et en déduit que ce sont eux qui court-circuitent la décision populaire en prétendant détenir la vérité, à savoir qu'un crédit de CHF 8 mio suffit pour la construction de cette tribune. **M. Devaud** n'est pas d'accord avec cette manière de faire et leur demande d'assouplir leur position car des efforts doivent être entrepris des deux côtés pour arriver à un consensus. Il propose donc de travailler de manière collégiale afin d'arriver à réaliser cette infrastructure que les citoyens attendent depuis longtemps et signale encore que les 1,5 millions supplémentaires dont il est question ce soir représentent une somme ridicule si l'on tient compte des frais occasionnés par les attermoissements de cette assemblée et les nombreuses séances de Conseil et commissions consacrées à ce dossier.

En conclusion, **M. Devaud** estime que l'Alternative va à l'encontre des citoyens, ce qu'il déplore avec énergie, et il est d'avis que le consensus proposé devrait satisfaire tout le monde.

Mme De Weck Haddad s'étonne d'entendre reprocher aux Verts d'être opposés aux consensus et se faire traiter d'ayatollahs. En effet, elle fait remarquer à M. Bocard, qui prétend que les Verts lancent des référendums à tour de bras, qu'il n'y a eu que deux référendums depuis qu'elle est membre de cette assemblée, soit septembre 1999. La Droite étant majoritaire, les Verts sont donc habitués à être minorisés et obligés de faire des compromis.

D'autre part, elle explique que ces derniers ne prétendent pas détenir la vérité et ne veulent obliger personne à approuver le crédit de CHF 8 mio. Elle précise en effet que l'Alternative propose simplement soit d'aller jusqu'à la votation populaire, soit d'aller de l'avant avec le crédit de CHF 8 mio à disposition pour l'équipement en question.

M. Boccard répond qu'en déposant cette délibération, l'Alternative a déclenché un mécanisme qui implique, si celle-ci est approuvée, que le référendum est caduc. Il n'est toutefois plus possible de revenir en arrière et la Droite a proposé des amendements pour arriver à quelque chose de raisonnable, sur lesquels il s'agit maintenant de voter. C'est le processus démocratique et **M. Boccard** fait remarquer que l'on ne peut jouer à quitte ou double et prétendre ensuite avoir gagné quand on a perdu.

Il explique cependant ne pas mettre d'animosité dans ses propos et ne pas vouloir se battre contre les Verts ni ergoter sur les positions de chacun en commission mais recherche simplement une solution, en rappelant encore que Mme De Weck Haddad a parlé de "8 millions point", puis "8 millions peut-être plus".

Il faut maintenant prendre une décision et l'Entente propose d'enlever les aménagements extérieurs de la délibération No 01/2006, tout en étant consciente que le programme devra être modifié et que des locaux devront être supprimés.

M. Boccard veut cependant éviter de recommencer tout le processus et auditionner à nouveau le club en commission. Il signale que la Droite propose de donner mandat au Conseil administratif de réaliser les tribunes, en réaménageant les locaux selon les demandes du FC Meyrin et en supprimant si nécessaire la salle de musculation et la salle VIP. Quoi qu'il en soit, ce sera du ressort du Conseil administratif mais il souhaite que l'assemblée mette fin à cette guerre stérile et passe à autre chose.

Enfin, il doute que les Verts puissent retirer cette délibération.

M. Devaud aimerait avoir une réponse quant à la position des autres groupes à l'origine de la délibération No 01/2006.

M. Charpier est gêné par la proposition d'amendement de M. Kirschmann dans la mesure où elle vise à saucissonner le dossier. En effet, il voit mal un stade avec une tribune sans les aménagements extérieurs qui concernent des aspects importants, tels l'aménagement du pourtour du terrain, l'écoulement des eaux, etc. Aussi, il préfère que l'on porte le montant de la délibération à CHF 9'350'000.- en y incluant ces aménagements mais, quoi qu'il en soit, il trouve préférable de renvoyer cette délibération en commission et de la remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

En ce qui concerne le retrait de ce projet, il l'approuve car les conditions ne sont pas idéales pour un débat serein.

Mme Di Santolo annonce que les Socialistes sont également d'accord de retirer la délibération No 01/2006.

M. Tschudi rappelle qu'une commission des finances élargie a été convoquée le 31 janvier pour discuter de deux projets de délibération y relatifs émanant du Conseil administratif. Il trouverait donc plus judicieux de prendre le temps de réfléchir aux différentes propositions qui fissent de toutes parts.

M. Le Chevalier de Prévile rejoint la position de M. Charpier et, à titre personnel, si des amendements sont apportés à la délibération No 01/2006, préfère que celle-ci se réfère au même programme que celle annulée, avec un montant plafonné. Il a pris note des remarques de l'Entente et se dit favorable aux compromis. Il est d'avis que le montant évoqué par M. Charpier va dans la direction que tous ont évoquée et y est favorable bien que les auteurs du référendum aient parlé d'un crédit maximum de CHF 8 mio pour cet objet. Toutefois, au vu des propos échangés ce soir, il se demande s'il ne serait pas préférable de renvoyer ce dossier en commission.

Il pense que tous les partis sont d'accord de fixer un plafond pour ces travaux ce soir, dont il reste à déterminer le montant mais **M. Le Chevalier de Prévile**, à titre personnel, est prêt à aller jusqu'à CHF 9'350'000.-.

En conclusion, il souhaite éviter d'aller devant le peuple car ça fera perdre un temps important.

M. Boccard est d'accord de donner suite à la proposition de M. Charpier mais sans déterminer le coût exact des aménagements extérieurs. Il propose donc un amendement consistant à porter le montant de la délibération à CHF 9'350'000.- avec les aménagements extérieurs.

M. Kirschmann annonce que le parti libéral appuie cette démarche et retire donc ses amendements.

M. Girardet note que la proposition que M. Charpier vient de faire est proche de son intervention au Conseil municipal de novembre où il avait dit que l'Alliance de gauche aurait pu entrer en matière sur un crédit entre 8 et 9 millions pour cette tribune.

Il considère que tout le malentendu est dû à l'accord qui avait été donné dans la commission des finances convoquée pour discuter de la délibération No 30a/2005, et qui a été repris ce soir par M. Le Chevalier de Prévile qui a le sens du compromis, lequel avait alors dit qu'il se rallierait au crédit de 11 millions. Il ajoute que, en tant que démocrates, les membres de son parti étaient prêts à aller devant le peuple.

M. Girardet tient encore à revenir sur les arguments utilisés pour faire signer le référendum et fait remarquer que les amendements présentés par M. Kirschmann se réfèrent au titre du référendum qui mentionnait : "Non à un crédit de 11 millions pour une tribune". Les aménagements et les vestiaires n'étaient spécifiés nulle part et il juge donc mensonger de prétendre que la population a signé le référendum en connaissance de cause.

En conclusion, il est d'accord avec l'amendement proposé par l'Entente et l'Alliance de gauche bien que la délibération ainsi amendée représente une régression par rapport au premier projet présenté par le Conseil administratif dans la mesure où cela implique que le programme défini ne pourra probablement pas être entièrement respecté.

Mme De Weck Haddad demande que le retrait de la délibération soit mis au vote et, si celui-ci est refusé, elle demande que la mention "sur proposition des Verts" figurant dans le titre soit supprimée.

Mme Revillet est du même avis que Mme De Weck Haddad et n'approuve pas l'augmentation du crédit qui est maintenant trop proche du coût initial. Elle rappelle que les auteurs du référendum se sont engagés vis-à-vis des signataires à fixer un plafond de 8 millions de francs. Elle considère que la procédure proposée vise à empêcher le vote du référendum et fait part de son désaccord avec cette manière de faire. En conséquence, si la délibération ne peut être retirée, elle demande que la référence aux socialistes soit également supprimée de son titre.

M. Tschudi signale qu'aucun article dans les diverses lois et règlements ne précise s'il est possible ou non de retirer un projet de délibération. Toutefois, M. Bocard ayant dit que si l'Alternative retirait sa délibération, l'Entente la reprendrait à son compte, et vu les modifications apportées au projet, il propose de supprimer la mention "sur proposition de l'Alternative (Verts, Socialistes, Alliance de gauche)", et de la remplacer par "sur proposition du Conseil municipal", pour autant bien sûr que l'amendement soit approuvé.

M. Schweizer constate que certains membres de l'Alternative restent butés sur leur position, ce qui ne contribue pas à faire avancer le dossier. Il leur demande donc franchement si l'on peut encore discuter de politique avec eux ou s'ils vont rester obnubilés par les CHF 8 millions sans rien vouloir entendre, attitude qu'il trouve peu démocratique.

M. Ducrot note que lorsqu'une délibération est présentée, des amendements sont toujours proposés, ce qu'il juge normal. Il est vrai que le Conseil administratif préférerait à l'unanimité rediscuter de ce dossier en commission, ce que ne souhaite visiblement pas une majorité des conseillers. Quoi qu'il en soit, une délibération ayant été présentée, il s'agit maintenant d'aller jusqu'au bout de la procédure.

M. Jimenay constate que deux des partis à l'origine de la délibération No 01/2006 ne la soutiennent plus et que l'Alliance de gauche a proposé un amendement permettant de trouver la solution à un gros problème. Aussi, il en appelle à la conscience de chacun de revoir sa position, de laisser les animosités de côté et de ne pas faire un caprice mais plutôt d'aller dans le sens de ce qui sera favorable, aujourd'hui et pour les années à venir, aux habitants. Il rappelle en outre que la Commune va voir sa population augmenter ces prochaines années et considère que le sport restera toujours l'un des meilleurs loisirs.

M. Ballaman relève que ce débat aurait pu avoir lieu au sein d'une commission des finances élargie et tient à saluer le fait que l'on est arrivé à mettre un terme à ce dossier où chacun a fait des efforts. Il estime que l'important pour l'Alternative, et en particulier pour lui-même, est d'avoir combattu le crédit de 11 millions car il considère qu'en ramenant ce montant à CHF 9'350'000.-, l'Alternative a gagné. Il rappelle d'ailleurs qu'à l'origine, le montant proposé était de 13 millions, et il remercie les conseillers de leur vote.

(Quelques applaudissements)

En l'absence de clarté juridique, **M. Tschudi** estime que le bon sens doit le guider et, en conséquence, considère que ceux qui ont présenté cette délibération peuvent en retirer leur noms.

En premier lieu, il met au vote l'**amendement** présenté par M. Charpier, qui consiste à modifier le deuxième point du "décide" de la manière suivante:

2. d'ouvrir un crédit plafonné à hauteur de CHF 9'350'000.- destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition.

Cet amendement est **APPROUVE PAR 24 OUI, 5 NON ET 1 ABSTENTION.**

Mme Boccard se demande s'il ne faudrait pas également modifier le montant attribué au Fonds d'art contemporain et **M. Jimenay** fait une proposition de modification du point 5.

M. Tschudi explique qu'il va de soi que, suite à cet amendement, certains chiffres devront être modifiés. Il demande ensuite à l'Alternative si elle souhaite retirer la mention "sur proposition de l'Alternative (Verts, Socialistes, Alliance de gauche)" du titre de la délibération.

Mme De Weck Haddad indique que les Verts, ne se reconnaissant plus dans ce projet, demandent effectivement que leur nom soit retiré du titre.

Mme Revillet et **M. Charpier** font la même demande pour leurs groupes respectifs.

M. Tschudi met donc au vote l'**amendement** demandant à retirer la mention "sur proposition de l'Alternative (Verts, Socialistes, Alliance de gauche)" du titre et dans le reste de la délibération.

Cet amendement est **APPROUVE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Girardet propose de remplacer cette mention par "sur proposition du Conseil municipal".

M. Tschudi met cet **amendement** au vote et celui-ci est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

M. Tschudi met ensuite au vote la **délibération No 01/2006** amendée

relative à une demande de crédit de CHF 9'350'000.-, sur proposition du Conseil municipal, destinée à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition, annulant et remplaçant la délibération N° 30a/2005 adoptée le 22 novembre 2005

Vu la délibération N° 30a/2005 votée le 22 novembre 2005 ouvrant un crédit de CHF 11'091'000.- destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition;

Vu le référendum en cours sanctionnant cette délibération N° 30a/2005;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 27 janvier 2004, ouvrant un crédit de CHF 920'000.- destiné à l'étude de la 5^{ème} étape de réalisation du centre sportif municipal;

Vu l'étude réalisée par le groupe pluridisciplinaire mandaté, ainsi que les résultats de la mise en soumission des travaux;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal en séance du 16 novembre 2004, validant la révision de l'image directrice du centre sportif;

Vu les exigences et délais imposés par la Swiss Football League;

Vu la délibération prise par le Conseil municipal, en date du 7 décembre 2004, ouvrant un crédit de CHF 4'205'000.- destiné à la construction d'un terrain de football et d'un terrain destiné à la pratique du rugby, ainsi qu'à la rénovation d'un terrain de football dans le cadre de la 5^{ème} étape de réalisation du centre sportif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 1984 instituant un Fonds d'art contemporain;

Vu le plan des investissements 2005-2012 de la commune daté d'avril 2005;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 26 janvier 2006,

DECIDE

PAR 23 OUI, 5 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'annuler la délibération No 30a/2005 relative au même objet,
2. d'ouvrir un crédit plafonné à hauteur de **CHF 9'350'000.-** destiné à la réalisation d'une tribune ainsi que des aménagements extérieurs du stade de compétition,
3. qu'une somme de CHF 85'000.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
4. de charger le Conseil administratif de mettre en œuvre la réalisation prochaine de cet ouvrage, en respectant les exigences de la Swiss Football League,
5. de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 9'350'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 9'350'000.-,
7. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 9'350'000.- de la manière suivante :
 - CHF 8'790'000.- Construction en 30 annuités
 - CHF 560'000.- Mobilier, installations techniques et Fonds d'art contemporain en 10 annuités,qui figureront au budget de fonctionnement dans la rubrique 34.331 dès 2007.

8. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à l'étude de l'accès au futur quartier des Arbères et à la future patinoire (projet No 04/2006)**

M. Sansonnens signale que près d'un millier de logements vont être construits dans le quartier des Vergers, qui inclut celui des Arbères, et qu'il est prévu la réalisation d'une patinoire dans le cadre de la 5^e étape du centre sportif. L'étude de cette patinoire étant en cours, il s'agit de déterminer les niveaux d'accès à celle-ci ainsi qu'aux immeubles et aux parkings destinés aux cars, qui devront être accessibles depuis la rue des Vernes.

Il ajoute que le Conseil administratif propose de renvoyer cette délibération à la commission d'urbanisme.

M. Tschudi indique que le Bureau appuie cette proposition et, personne ne désirant prendre la parole, met au vote le renvoi de la **délibération No 04/2006** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

* * *

9. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude de la route de contournement est de la Cité (projet No 05/2006)**

M. Sansonnens indique que ce projet est à mettre en relation avec l'arrivée du tram à Meyrin et avec le vote d'une résolution demandant l'étude d'une route de contournement à l'est de la Commune, afin de soulager les zones habitées et surtout de permettre aux frontaliers d'utiliser des voies de transit situées à l'extérieur de la cité.

Cette délibération est destinée à la réalisation d'une étude complémentaire, qui a été demandée en commission d'urbanisme, et **M. Sansonnens** explique qu'il est d'autant plus opportun de l'entreprendre maintenant qu'il s'agira également de régler les problèmes posés par la liaison de cette chaussée avec la route de Meyrin dans le cadre des travaux du tram.

En conclusion, il propose le renvoi de cet objet à la commission d'urbanisme.

M. Tschudi indique que le Bureau est du même avis et, personne ne souhaitant s'exprimer, met au vote le renvoi de la **délibération No 05/2006** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITE**.

* * *

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 90'500.- destiné à couvrir le déficit des clubs d'élite pour la saison 2004/2005 (projet No 25a/2005). Rapport de la commission des sports (Mme Girardet, DC)

Mme Girardet donne lecture du rapport de la commission des sports qui s'est réunie le 29 novembre 2005 :

M. Devaud, président, ouvre la séance à 18h30 et salue la présence de M. Ducrot conseiller administratif, et Mme Donzé, verbaliste. M. Genequand, chef du service des sports est excusé, étant malade.

Pour rappel, lors du budget 2004, le Conseil municipal retirait la ligne budgétaire de CHF 100'000.- concernant la prise en charge des déficits des clubs sportifs. Le Conseil municipal souhaitait étudier chaque année, sous forme d'une délibération, les montants supplémentaires attribués aux clubs d'élite pour régler leurs déficits éventuels. Un certain nombre de clubs meyrinois, dont le basket, le football et le tennis de table, évoluent dans le cadre national et la challenge league. Le basket homme joue en intercommunalité avec le Grand-Saconnex et le basket dame avec la commune de Lancy. Ces équipes d'élite s'investissent personnellement dans la recherche de sponsoring afin d'éviter la dépendance vis-à-vis des collectivités publiques.

Il est rappelé qu'en 2004, notre Conseil avait finalement voté une délibération de CHF 67'000.- prenant en compte la moitié du déficit du club de basket, l'autre moitié étant prise en charge par les communes partenaires du club. On se souvient également que l'ancien comité du Meyrin FC s'était fait un point d'honneur de régler par ses propres ressources les factures encore en souffrance pour laisser au nouveau comité des comptes dans le noir. Pour cette saison 2004-2005, le Conseil administratif tient à appliquer le même principe: ne prendre en charge que la moitié du déficit du club de basket (l'autre moitié étant à nouveau à la charge des deux communes partenaires) et d'appliquer également ce principe de partage en deux des déficits du Meyrin FC en ne mettant que la moitié, soit CHF 43'000.-, dans cette présente délibération.

Nous apprenons que le comité du foot n'a pas fait de demande précise au Conseil administratif, mais nous pensons par ailleurs qu'il n'est pas normal de solliciter à nouveau les membres des comités pour boucler leurs comptes 2005. D'autre part, la situation financière des deux clubs n'est pas comparable et doit être analysée sur la base de leurs comptabilités respectives.

Concernant la comptabilité du Meyrin FC, un commissaire s'inquiète du montant des amendes de CHF 18'000.-. Il propose de soustraire ce montant car il n'est pas justifié de subventionner des amendes. Un autre commissaire propose que, pour maîtriser la situation, on pourrait à l'avenir limiter la garantie de couverture du déficit à un certain montant, à charge du club de trouver la différence ailleurs.

Il est relevé que les clubs sportifs contribuent à donner une image positive de Meyrin. Grâce à MGS, au Meyrin FC, on parle de Meyrin dans les journaux, à la TV et on peut considérer cela comme une publicité; vu sous cet angle, c'est moins choquant de soutenir ainsi par une délibération extraordinaire nos clubs d'élite.

C'est une option politique à envisager avec sérieux pour l'avenir. On subventionne la culture avec des montants supérieurs (ForuMeyrin), le social aussi (Vaudagne, Undertown, etc.) et on hésite à consacrer un effort supplémentaire pour le sport d'élite. Les mentalités doivent être changées et on doit réfléchir sur le rôle intégrateur, culturel et éducatif que jouent les clubs.

M. Yves de Préville souhaiterait que les comptes soient équilibrés, et l'immense déficit des clubs d'élite le gêne. Est-ce vraiment le rôle de la Commune d'y suppléer systématiquement chaque année? Et à la surprise générale de se déclarer cependant prêt à soutenir le sport d'élite.

Il lui est répliqué que la publicité pour le tabac et l'alcool a été interdite depuis quelques années, et que les collectivités publiques qui en ont décidé l'interdiction devraient à leur tour prendre le relais.

Au FC Meyrin 10-15 personnes font, en plus de leurs heures de travail, jusqu'à 30 à 35 heures supplémentaires. S'ils arrêtent de fournir cette prestation bénévole, la facture risque d'être salée.

Pour le conseiller administratif, nos sociétés sportives font un travail très important et montrent parfois du découragement lors de situations de crise. Le rôle de la collectivité publique est de soutenir financièrement ces clubs. Le football compte au total 600 membres et 500 enfants sont pris en charge. Si les responsables sont découragés et démissionnent en bloc (cela est déjà presque arrivé), c'est la catastrophe. Il est possible, au travers de la délibération et si on se limite à la moitié, de mettre le club devant sa responsabilité. C'est un devoir de reconnaissance par rapport à l'engagement social de l'ensemble du club.

En France, une prise de conscience s'est opérée suite aux récents événements de crises des banlieues. Les entraîneurs, qui sont considérés comme de véritables éducateurs, seront payés par les municipalités et il existe un programme de réhabilitation par le sport. Les formateurs doivent servir d'exemple, avoir un idéal pédagogique et un projet pour éduquer et prendre en charge les jeunes. Les problèmes sociaux sont évidents aujourd'hui, si les familles n'assument plus leur rôle d'éducateur, la collectivité devra s'organiser pour non seulement reconnaître le travail qui est accompli quotidiennement par les clubs sportifs, mais également les soutenir encore davantage. En outre, la Fondation du casino devrait entrer en ligne de compte pour soutenir des projets socioéducatifs et sportifs développés par les clubs.

Le leader des Verts est d'accord avec le fait que le sport joue un rôle social et c'est le devoir d'une collectivité publique de le soutenir. Il est aussi d'avis que les sportifs d'élite jouent un rôle de stimulation. Cependant, il ne juge pas nécessaire d'avoir dans chaque commune un Federer. Il est possible que l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool réduise les sponsors mais il faut aussi constater la dérive avec le business autour du sport. Quand une entreprise ne marche pas, elle fusionne. Est-ce nécessaire qu'une ville ait 2 ou 3 clubs? Il demande ce qu'il en est de la tentative de Meyrin d'aller en direction de création d'une société anonyme. Pourquoi cette démarche a-t-elle avorté?

M. Ducrot répond que la société anonyme n'est pas arrivée à se capitaliser. Le Meyrin FC est une entité communale et entend le rester, et c'est l'équipe la moins subventionnée par rapport au nombre de membres. Souvent, les comités des clubs ne souhaitent pas forcément monter en ligue supérieure car les exigences sont fortes. C'est la qualité des joueurs qui a fait que le club est tiré vers le haut. La municipalité est aussi responsable de la réussite des clubs vu que la volonté d'encourager le sport a toujours été présente; on peut aussi renoncer à ces encouragements, c'est une décision politique.

En résumé, la discussion de ce soir a démontré l'intérêt des commissaires pour ce sujet.

Un commissaire déclare pour conclure que si, l'année dernière, le comité du foot a pris l'argent de sa poche pour ne pas présenter de déficit, ce n'est pas cela qu'on attend d'un comité. En effet, ses membres sacrifient suffisamment de temps, d'énergie, et de loisirs, souvent au détriment de la famille... Malgré le fait que la commune de Meyrin sponsorise les clubs d'élite par le cartel des sociétés, la mise à disposition des infrastructures, des terrains, de la conciergerie, il s'agit d'aller au bout de la démarche. En conséquence, M. Girardet fait la proposition suivante : prendre l'entier de la demande du club de foot, soit CHF 86'000.- et lui soustraire les amendes. Le solde de CHF 66'000.- couvrira le déficit du FC Meyrin. La délibération sera portée à CHF 90'500.-.

Cette proposition est mise au vote soit : CHF 66'000.- pour le foot + CHF 24'500.- pour le basket = Total : CHF 90'500.-.

L'amendement est accepté par 7 oui, 4 non, 0 abstention.

La délibération dans son entier, soit CHF 90'500.-, est acceptée par 7 oui, 4 non et 0 abstention."

M. Ballaman n'apprécie pas la surenchère de M. Girardet qui propose d'accorder au club une somme plus importante que celle demandée par le Conseil administratif. Il estime que cette situation illustre les problèmes financiers des sports d'élite. En outre, il est d'avis qu'un certain flou règne quant aux salaires des joueurs et se demande finalement si les secrétaire et caissier du club, de même que les entraîneurs des juniors ne mériteraient pas eux aussi une rémunération. Pour **M. Ballaman**, la problématique des faillites dans les différents sports d'élite est notoire car il y a peu de gagnants.

D'autre part, il se demande si c'est le rôle d'une collectivité publique de prendre en charge de tels déficits. En effet, s'il lui semble normal de compenser les pertes financières lors d'une situation exceptionnelle et imprévisible, ce qui a d'ailleurs été le cas pour le FC Meyrin lorsqu'il a rencontré des problèmes financiers dus à la TVA, il n'est toutefois pas d'accord de laisser entendre aux clubs sportifs que la Commune comblera toujours leurs déficits, d'autant moins que ce n'est pas leur rendre service.

En conclusion, il estime que le sport d'élite est une activité à part, qui ne doit pas s'immiscer dans le sport pour les jeunes, et que l'on ne peut comparer la couverture d'un déficit avec la mise à disposition de terrains ou la prise en charge financière des accompagnateurs.

M. Le Chevalier de Préville donne connaissance de la position des Verts:

- "L'analyse des comptes du FC Meyrin montre que les subventions octroyées par notre commune pour les jeunes et les actifs, ainsi que les cotisations des membres, couvrent largement les dépenses de ces derniers, et même produisent un excédent de CHF 62'000.- soit 26% des subventions apportées par notre commune. Cet excédent sert à combler le déficit du club d'élite. Cela nous semble très discutable. En effet, lorsque l'on sait que les familles des jeunes joueurs du FC Meyrin ont, en plus de la cotisation, d'autres frais tels que des frais de déplacements, lorsque l'on sait que de jeunes Meyrinois se voient refuser l'entrée au club junior, il nous semble que cet excédent devrait être investi, soit pour alléger la charge des familles, soit pour accueillir plus de jeunes meyrinois.
- Quand nous avons demandé, dans le passé, une séparation nette des comptes entre l'élite et les juniors, c'était non seulement pour avoir plus de transparence, ce que nous avons obtenu, mais aussi et surtout pour souligner que le financement de ces deux activités n'était pas du ressort des mêmes instances. Nous estimons, et l'avons assez souvent répété, qu'il est normal et juste qu'une collectivité publique contribue au bien-être et à l'intégration de ses habitants, et que le sport pour tous y contribue. Nous associons d'ailleurs au sport pour tous également le sport dans des clubs pour autant qu'il soit accessible à tous et non seulement aux plus doués. C'est pourquoi, nous avons toujours soutenu les subventions qui servent à cet intérêt général. En revanche, nous avons également dit que le financement d'équipes professionnelles ou semi-professionnelles n'était pas du ressort d'une collectivité publique.

Nous ne nous opposons pas, bien au contraire, à ce que des privés montent une équipe de professionnels financée par des fonds privés, issus d'entreprises, de mécènes et de supporters. Cela relève de la liberté du commerce et de la liberté tout court. Nous ne nous opposons pas non plus à ce que cette équipe profite des infrastructures communales pour autant que celles-ci ne lui soient pas exclusivement réservées. En revanche, nous avons toujours soutenu que l'argent du contribuable n'avait pas à servir au financement d'une telle entreprise. Meyrin fait déjà énormément et l'équipe de challenge league profite d'un soutien communal que d'autres clubs lui envient, tels l'accès gratuit à toutes les infrastructures et l'entretien exemplaire de celles-ci par la Commune.

C'est la deuxième année que l'on nous sollicite pour financer le déficit de clubs d'élite. L'an dernier, nous avons accepté de voter la délibération, parce que cela nous était présenté comme une mesure exceptionnelle. Si désormais, chaque année, nous comblons les déficits des clubs d'élite, si nous votons chaque année des sommes assez considérables, sans nous poser plus de questions sur les causes de ces déficits, nous envoyons un très mauvais signal à ces clubs.

Les difficultés financières du FC Meyrin, rapportées par la presse, dépassent largement la somme que nous sommes appelés à voter ce soir. Le club avoue des erreurs dans sa gestion financière et dans sa recherche de fonds. Concernant la gestion du club l'an dernier et le départ de certains membres du club suite au renvoi de l'entraîneur Ursea, nous avons pris connaissance des diverses positions. Nous ne comptons pas nous immiscer dans ces différends, ni prendre

position. Toutefois, nous aimerions dire, puisque l'on parle ce soir des finances du club, qu'au vu de ce que nous avons appris des uns et des autres, nous ne mettons en doute ni la bonne volonté ni l'honnêteté des dirigeants du FC Meyrin, mais avons quelques doutes sur leur capacité à mobiliser les fonds nécessaires pour une équipe de challenge league. Nous souhaitons que le club arrive aujourd'hui à mobiliser autour de lui un large soutien qui lui permette de s'entourer de personnes maîtrisant le business du football, de combler son déficit et de repartir sur des bases saines. Nous souhaiterions que le FC Meyrin profite de ce soutien pour créer, à l'instar d'autres clubs d'élite, une société anonyme pour l'équipe d'élite, mettant ainsi le reste du club, dont le mouvement junior, à l'abri d'une débâcle financière toujours possible si l'entreprise de la challenge league devait se révéler trop ambitieuse.

Quant aux autorités communales, la situation du FC Meyrin ne doit pas les laisser indifférentes, puisqu'une faillite affecterait l'ensemble du club. Elles doivent donc se préparer à sauver non pas le club d'élite, mais tout le reste et surtout le club junior. Ceci est pour nous une raison de plus pour ne pas injecter maintenant des fonds dont l'application risque de nous échapper ainsi que d'échapper aux dirigeants du FC Meyrin.

Je terminerai sur une considération discutée en commission des sports. Certains estiment que le football-spectacle est une prestation publique au même titre qu'un spectacle de Benno Besson et donc que le football mérite d'être subventionné au même titre que la culture. C'est un point de vue qui peut se concevoir, mais cela nécessiterait l'établissement d'un contrat de prestation entre le club et la Commune ou, comme dans le cas du Forum Meyrin, une municipalisation du FC Meyrin. Dans le cas d'une explosion du budget ou d'une débâcle financière de Forum Meyrin, la responsabilité politique est clairement assumée d'abord par le Conseil administratif qui a engagé le directeur et le personnel de Forum, propose le budget et le gère. Notre responsabilité politique est également engagée, en tant que conseillers municipaux qui votons le budget et contrôlons les comptes. Nous n'avons pas ce type de relation avec le FC Meyrin et ne pouvons donc pas mettre à l'heure actuelle les spectacles qui se jouent à Bois-Carré sur le même pied que ceux qui se donnent à ForuMeyrin. Mais nous restons ouverts à un débat sur le principe de financer une telle activité par le biais d'un contrat de prestations.

Par égalité de traitement, et surtout pour les mêmes principes évoqués plus haut concernant les équipes semi-professionnelles, nous nous opposons également au financement du déficit du club de basket de "Meyrin-Grand-Sacconnex".

En conclusion, les Verts refusent ce projet de délibération."

M. Mouraret fait la déclaration suivante, au nom des radicaux :

"Il ne viendrait à personne l'idée de contester la chance d'avoir sur la Commune une multitude de club sportifs dont l'activité constante auprès des jeunes contribue d'une part à un complément éducatif utile par les temps qui courent, ainsi qu'à une prévention certaine en matière de petite délinquance. Pour motiver les jeunes et donner de l'intérêt à la pratique d'une activité sportive, cela passe souvent par l'esprit de compétition. Qui dit esprit de compétition dit résultats sportifs et, si tout se passe bien, promotion à la clé si les résultats escomptés sont atteints.

Il est clair qu'un club est d'autant plus un phare auprès de la jeunesse quand, année après année, il peut se prévaloir d'un bilan sportif positif. Malheureusement, le succès a ses revers puisqu'en s'élevant dans la hiérarchie, on sait qu'on ne pourra échapper à des dépenses incontournables si l'on tient à perdurer au niveau de l'élite. Le budget devient donc l'angoisse permanente de tous les petits clubs qui essaient désespérément d'équilibrer leurs comptes en limitant les dépenses tant que faire se peut, et en tirant les sonnettes de tous les sponsors éventuels que l'économie maussade de ces dernières années n'incite pas forcément à une générosité sans limite.

Certaines communes, conscientes de cette situation et de l'intérêt de défendre ce type d'activité, s'engagent financièrement dans le soutien de manière importante. Meyrin met à disposition de ses clubs les infrastructures sportives et octroie à titre exceptionnel un montant destiné à couvrir un déficit éventuel, en fonction des résultats des clubs.

Cette année, deux clubs sont concernés :

- l'équipe masculine de basket, pour une part à hauteur de 50% représentant un montant de CHF 24'500.-, les autres 50% étant eux couverts dans le partenariat conclu avec la commune du Grand-Saconnex;
- l'équipe du Meyrin football club dont le déficit total se chiffre à hauteur de CHF 85'393.- a, dans un premier temps, bénéficié d'une proposition du Conseil administratif s'élevant à CHF 43'000.-.

Cette somme représente le 50% du déficit, pourcentage que le Conseil administratif a décidé d'appliquer par souci d'équité avec le basket. Or, les 50% manquants sont dans le cas présent pris en charge par le Grand-Saconnex, ce qui couvre la totalité du déficit du club de basket.

Compte tenu de ce qui précède, la commission des sports a donc décidé que l'on pouvait se montrer un peu plus généreux dans l'aide accordée mais n'a pas voulu en couvrir la totalité. Dans le déficit, en effet, figurent des amendes pour comportement inadéquat des joueurs, pour un montant d'environ CHF 18'000.-, et les commissaires ont jugé qu'il ne serait pas moral de prendre ce montant en charge. Il a donc été décidé d'augmenter le montant proposé initialement par le Conseil administratif, soit CHF 43'000.-, du solde du déficit moins le poste amendes, à savoir un rajout de CHF 23'000.-. Cette proposition a été adoptée par la commission des sports et nous semble raisonnable.

Le FC Meyrin ayant été quelque peu dans la tourmente ces dernières semaines suite à l'affaire que l'on sait, donnons-lui un signe d'apaisement et de considération en lui prouvant notre intérêt par le vote de cette subvention annuelle exceptionnelle.

Le groupe radical quant à lui soutiendra et votera avec conviction le crédit de CHF 90'500.- que propose cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même.

Je vous remercie de votre attention."

M. Devaud considère qu'il faut tenir compte de l'apport du club de football à la Commune depuis sa création en 1914, dont le développement s'est accéléré avec la création de la cité satellite, en particulier le mouvement junior. L'évolution du FC Meyrin a également suivi une courbe ascendante au niveau qualité puisque la meilleure équipe joue actuellement dans la deuxième catégorie de l'élite suisse.

Il rappelle que, jusqu'à ce jour, le club a pu assumer financièrement la responsabilité de sa première équipe mais qu'il ne faut pas oublier que, depuis une dizaine d'années, la mauvaise situation économique oblige les clubs d'élite à faire beaucoup d'efforts pour trouver les fonds leur permettant de boucler leurs comptes, efforts dont il est conscient aussi bien en tant qu'entrepreneur qu'en tant que membre du comité du club pendant 10 ans.

Si **M. Devaud** reconnaît que ce n'est pas au Conseil municipal de gérer un club d'élite, il pense toutefois que le Municipal n'a pas le droit de tourner le dos au FC Meyrin en raison de tous les efforts que ce club a entrepris pour trouver des sponsors et qui se retrouve néanmoins, ponctuellement, dans une situation financière catastrophique. Il admet certes que la Commune n'a pas à financer de manière régulière une équipe professionnelle, mais considère que, quand la situation financière d'une société qui compte 600 membres devient alarmiste, il faut lui venir en aide. Il précise encore que la société anonyme n'as pas pu être constituée faute d'avoir trouvé les capitaux nécessaires.

Pour, **M. Devaud** ce n'est toutefois pas une raison pour demander chaque année à la Commune de combler un déficit mais il fait remarquer que, si ce club était mis en faillite, sa municipalisation pourrait être à l'ordre du jour avec, peut-être, un financement différent. Il considère qu'il faut donc mettre en rapport les véritables enjeux de cette délibération et termine en indiquant que les démocrates-chrétiens l'accepteront.

M. Wyss signale que le groupe socialiste soutient également cette délibération et suit l'avis de la commission des sports du 29 novembre 2005 qui l'a approuvée par 7 oui et 4 non.

M. Kirschmann annonce que les libéraux accepteront cette délibération mais n'est pas d'accord avec certaines interventions.

En premier lieu, en réponse à M. Ballaman, il relève que le FC Meyrin peut bien figurer à nouveau en tête de liste puisque c'est le club qui comprend le plus grande nombre de membres, en particulier de juniors. Il déplore également les propos de M. Le Chevalier de Prévile qui a mis en doute la capacité des dirigeants du club, et fait remarquer que de nombreux bénévoles se dévouent sans compter pour la gestion du club, l'entraînement des juniors et d'autres tâches. Aussi, **M. Kirschmann** indique que, s'il était membre dudit comité, il donnerait sa démission ce soir.

M. Devaud signale à l'intention de M. Le Chevalier de Prévile que, si ce dernier a des doutes quant aux compétences du comité et s'il a des idées pour trouver des fonds, il est le bienvenu au comité.

M. Ducrot tient à faire remarquer que, son budget étant de l'ordre du million de francs, le club coûterait beaucoup plus cher s'il était municipalisé puisque la participation financière de la Commune par rapport à ce budget est très faible. Il estime que celle-ci applique dans le cas présent le principe de subsidiarité, ce qui n'est pas spécifique au FC Meyrin, ni au basket, mais également à la piscine des Ailes de Cointrin qui est privée mais dont la Commune couvre la totalité du déficit par souci d'intérêt général.

Il relève d'autre part que le club de football est celui qui fait les plus gros efforts de recherche de sponsors. Il reconnaît que, lorsqu'un club est en challenge league, les qualités sportives des joueurs ne comptent plus dès lors que les capacités financières pour répondre aux exigences d'une telle ligue manquent. Le comité du FC Meyrin en était conscient et c'est pourquoi il a tout mis en œuvre pour trouver des sponsors, sachant que la collectivité publique ne pouvait couvrir tous les frais. **M. Ducrot** est également d'avis que ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique, celle-ci ayant prioritairement pour fonction de s'occuper des jeunes, pour des questions sociales.

Il précise encore que le club aurait souhaité pouvoir constituer une société anonyme afin que les comptes de la première équipe soient séparés de ceux des juniors et, ainsi, de ne pas prendre de risques inutiles mais, pour ce faire, il faut des capitaux.

En outre **M. Ducrot** dit avoir relevé dans la presse que le FC Meyrin avait eu l'honnêteté de porter sur la place publique ses difficultés financières et précise que la subvention votée ce soir est destinée à boucler les comptes de la saison 2004-2005. Il explique que la Commune fait des avances financières à toutes les sociétés communales qui ont besoin de liquidités mais n'octroie jamais la totalité d'une subvention en se basant sur celle de l'année précédente, de manière à conserver une marge de manœuvre.

Quant au contrat de prestations évoqué par M. Le Chevalier de Préville, il indique que tous les clubs doivent fournir chaque année des rapports mentionnant les prestations fournies.

M. Le Chevalier de Préville rappelle n'avoir jamais mis en doute l'honnêteté et la bonne volonté des dirigeants du FC Meyrin mais avoir uniquement parlé de leurs difficultés à réunir les fonds nécessaires.

D'autre part, lorsqu'il mentionne des contrats de prestations, il ne s'agit pas de fournir simplement des justificatifs comptables mais d'aller plus loin et de définir ce que l'on va faire ensemble, la Commune, d'une certaine manière, pouvant alors être considérée comme un sponsor dans la mesure où l'on peut prendre en compte l'aspect culturel du sport et l'image de Meyrin. Cette situation aurait l'avantage d'être claire, le club devant fournir des prestations préalablement définies en échange d'un certain montant.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met au vote la délibération No 25a/2005

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 90'500.- destiné à couvrir le déficit des clubs d'élite pour la saison 2004/2005

Vu la décision du Conseil municipal de demander de traiter les éventuels déficits des clubs d'élite sous la forme d'une délibération;

Vu les comptes présentés par le club de football "FC Meyrin";

Vu les comptes présentés par le club de basket masculin "Meyrin-Grand-Saconnex";

Vu les comptes présentés par le club de basket féminin "Lancy-Meyrin Basket";

Vu l'engagement de la commune du Grand-Saconnex à l'égard du club de basket "Meyrin-Grand-Saconnex";

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des sports;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

DECIDE

PAR 22 OUI ET 8 NON

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2005 de **CHF 90'500.-** destiné à couvrir le déficit des clubs d'élite,
2. d'autoriser le Conseil administratif, pour financer ces travaux, à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2005 sur le compte 34.600.365.26;
3. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2005 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

(Mme De Weck Haddad quitte la séance)

* * *

11. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de l'aménagement du chemin de Riantbosson (projet No 46a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (Mme Ecuyer, R)**

et

12. **Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse (projet No 47a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (Mme Ecuyer, R)**

En préambule, **M. Tschudi** indique que ces deux délibérations ont été traitées dans la même commission et ont donné lieu à un seul rapport.

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme tenue en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif et MM. Monnet et Kobler de l'administration :

"Délibération No 46a/2005"

Il s'agit d'une réflexion globale sur la problématique générale liée à l'arrivée du tram (TCMC) qui verra la disparition du giratoire et la construction d'un viaduc. Il faudra réaménager cette zone, développer les voies d'accès aux commerces du quartier de Riantbosson et réglementer le stationnement. Un nouveau bâtiment est également prévu sur la parcelle qui fait l'angle du chemin de Riantbosson et la route de Mategnin. Le but est d'uniformiser les parkings ainsi que leur gestion et de restructurer au mieux ce chemin. Il est donc primordial de lancer des études pour l'aménagement de ce secteur dans le cadre d'un plan directeur de quartier. Il est précisé que la Commune assumera les frais d'aménagement du chemin de Riantbosson, mais que l'ensemble des travaux liés aux divers secteurs du tram sera à la charge de l'Etat. Il faut se donner les moyens de réaliser des études approfondies, de déterminer le montant des travaux et d'obtenir plusieurs variantes chiffrées.

Un amendement est demandé dans le "Décide No 1." : ajouter à la fin **...comprenant plusieurs variantes**. Cet amendement mis au vote est accepté à l'unanimité.

Le président met la délibération No 46/05 amendée au vote. **Celle-ci est adoptée à l'unanimité.**"

Délibération No 47a/2005

Dans l'optique de l'arrivée du tram et de la valorisation du cœur de la cité, il est temps maintenant d'étudier l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public situé sur le P2 et le terrain B, des accès au parking couvert ainsi que la voie d'évitement.

Ce crédit devrait permettre l'étude de mandats parallèles ou un concours, ce qui donnera plusieurs variantes.

Il est très important que ces études soient réalisées assez tôt pour que les travaux d'aménagement puissent s'enchaîner régulièrement.

Le président demande que la résolution No 14/2001 présentée par la commission d'urbanisme concernant la création d'un parking souterrain au centre de la cité, soit rajoutée dans les "Vu". Les commissaires acceptent cette adjonction à l'unanimité.

La délibération No 47/2005 est mise au vote par le président et est acceptée par **10 oui et 1 abstention.**"

M. Le Chevalier de Préville donne lecture de la position de son groupe:

"Les Verts approuvent ces deux délibérations mais s'étonnent des montants manifestement très élevés de ces études.

En effet, les résultats de ces études seront une ou deux variantes d'esquisses d'aménagements pour chacun des projets, mais sans estimation solide de coûts. Nous nous interrogeons sur le manque d'offres concurrentes pour de telles études.

D'autre part, nous demandons au Conseil administratif de fournir, lors des prochaines commissions d'urbanisme et des finances, les détails justifiant les montants de ces crédits d'études, ainsi que le descriptif de ce que ces études s'engagent à fournir.

Pour information, CHF 150'000.- (montant de la délibération No 46a/2005) représentent le salaire et les charges sociales d'un ingénieur EPF confirmé pendant un an. Les moyens informatiques actuels et leurs coûts en constante diminution, la qualité des documents topographiques de notre canton nous font penser que payer CHF 150'000.- pour deux variantes non chiffrées d'esquisses d'une rue de 200 m est cher mais nous voterons cette délibération."

M. Iswala fait la déclaration suivante, au nom des socialistes :

Délibération No 46a/2005

Le groupe socialiste soutiendra l'ouverture de ce crédit de CHF 150'000.-. En effet, cette étude va nous permettre de résoudre la fluidité du trafic du quartier, à mieux gérer le parking existant, à améliorer l'accès aux commerces et à ouvrir de nouvelles perspectives de mises en valeur du quartier.

Délibération No 47a/2005

"Notre groupe est favorable à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.-.

Les travaux de ces aménagements doivent impérativement s'enchaîner à ceux du parking souterrain et du TCMC. Il est donc temps de lancer les études d'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public sur le P2 et le stade B ainsi que du réaménagement de l'avenue de Feuillasse."

Mme Feusier annonce que le groupe radical approuvera ces crédits afin que ces études facilitent l'élaboration de ces importants travaux assez urgents.

M. Chambers rappelle avoir posé à plusieurs reprises une question au sujet de l'accord de financement entre la Commune et la propriétaire du centre commercial mais n'avoir toujours pas obtenu de réponse. Il constate que l'arrivée du tram à Meyrin est prévue pour 2008 et que l'on vote des crédits y relatifs alors que l'on ignore toujours comment le parking va être financé. Aussi, il réitère sa question et demande si une commission des finances va se pencher sur cette question.

En conclusion, il annonce que le Parti démocrate-chrétien acceptera ces délibérations.

M. Charpier souhaite que le mot "concours" soit supprimé de l'exposé des motifs car il préfère que l'on se contente d'une procédure de mandats d'études parallèles. Il se souvient en effet des mauvaises expériences faites avec l'aménagement du P1 et fait remarquer que, outre les déboires occasionnés par les concours, ceux-ci prennent plus de temps.

Il tient également à revenir sur la question de M. Chambers afin de s'assurer que la délibération No 47a/2005 ne concerne que la surface du P1 et non pas le parking, en précisant d'ores et déjà que l'Alliance de gauche n'y est pas très favorable.

M. Sansonnens mentionne tout d'abord que cette délibération ne porte que sur la surface du P1.

En réponse à M. Chambers, il signale qu'un plan localisé de quartier a été déposé, qui est actuellement à l'étude, et que des compléments sur les études d'impact du parking ont été demandés. En outre, le Conseil administratif est encore en négociation avec la propriétaire du centre commercial pour le financement du parking mais il va de soi que celui-ci sera discuté avec le Municipal.

Enfin, il fait remarquer à M. Le Chevalier de Prévaille, qui s'étonne du coup des études, que celles-ci portent également sur des aspects prospectifs et relationnels et qu'elles nécessitent de nombreuses séances avec les services tant de la Commune que de l'Etat. De plus, il faut négocier avec l'ensemble des personnes concernées, à savoir les entreprises, les commerçants et les propriétaires riverains. Quoi qu'il en soit, les phases d'études pour l'ensemble de ces projets seront communiquées aux conseillers.

La parole n'est plus demandée et **M. Tschudi** met aux votes les délibérations suivantes:

a) **Délibération No 46a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de l'aménagement du chemin de Riantbosson

Vu les problèmes récurrents de circulation et de stationnement dans le quartier de Riantbosson dus à l'installation de commerces attractifs et en corollaire le blocage de projets de mise en valeur de terrains;

Vu la nécessité d'étudier une nouvelle organisation du fonctionnement de ce quartier auquel l'arrivée prochaine du TCMC donnera une valeur ajoutée intéressante;

Vu le commencement des travaux du TCMC à Cornavin et le planning de cette réalisation prévoyant ceux d'élargissement de la rue Lect et de la construction du viaduc en juin 2006;

Vu l'étude du plan directeur communal en cours;

Vu la nécessité de lancer les études d'aménagement des espaces s'inscrivant en prolongement de l'arrêt Jardin-Alpin du TCMC;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

DECIDE

PAR 28 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à couvrir les frais d'étude d'aménagement du chemin de Riantbosson comprenant plusieurs variantes,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 3 annuités de CHF 50'000.-, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331. dès l'année qui suit l'abandon du projet.

b) **Délibération No 47a/2005**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse

Vu le projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 de la place des Cinq-Continents en cours d'adoption;

Vu la résolution No 7/2005 relative à l'ouverture de la procédure d'adoption du projet de plan localisé de quartier No 29'463-526 concernant la construction d'un parking souterrain au centre de la cité, votée le 14 juin 2005;

Vu le commencement des travaux du TCMC à Cornavin et le planning de cette réalisation prévoyant ceux d'élargissement de la rue Lect et de la construction du viaduc en juin 2006;

Vu la volonté de réaliser un parking souterrain dans l'emprise du P1 pour y regrouper toute la capacité de stationnement du centre de la cité avant l'arrivée des travaux du TCMC à l'arrêt ForuMeyrin, prévue fin 2007;

Vu la résolution No 03/2003 présentée par la commission d'urbanisme relative à la création d'un parking souterrain au centre de la Cité votée le 4 mars 2003;

Vu la résolution No 10a/2003 présentée par les partis des Verts, des socialistes et de l'Alliance de gauche, demandant la présentation d'un crédit d'étude concernant la réalisation du Parc European III sur les actuels P2 et stade B, votée le 9 décembre 2003;

Vu la nécessité de lancer les études d'aménagement des espaces concernés du centre de la cité conséquemment aux réalisations précitées;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

DECIDE

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 300'000.-** destiné à couvrir les frais d'étude d'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public sur les terrains du P2 et du stade B ainsi que de l'avenue de Feuillasse, accès au futur parking souterrain,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. qu'en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit d'investissement des travaux et amorti dans le même temps; dans le cas contraire, ce crédit d'étude sera amorti en 5 annuités de CHF 60'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331. dès l'année qui suit l'abandon du projet.

* * *

13. **Délibération relative au plan localisé de quartier No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans (projet No 23a/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Hulliger, S)**

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme:

"Note de la rédaction: il sera fait à de nombreuses reprises allusion au DAEL qui a changé de nom en cours de route. Pour plus de compréhension, j'ai conservé cette appellation tout au long de ce rapport.

Cet objet, de prime abord anodin, a dû faire l'objet de trois commissions afin d'arriver à une conclusion qui ne semble pas satisfaire l'ensemble des commissaires.

Tout commença le mardi 20 septembre par une commission d'urbanisme présidée par M. Girardet et en présence de MM. Sansonnens, Monnet et Kobler, spécialistes du service de l'urbanisme et des travaux publics, qui nous présentent ce fameux projet de délibération relative au plan localisé de quartier situé promenade des Artisans. Cet objet n'a pas encore été présenté au Conseil municipal pour des raisons de pertes de mémoire du responsable du SUTP qui omit à deux reprises de le mettre à l'ordre du jour des séances des 14 juin et 13 septembre. Nous nous retrouvâmes donc pressés par le DAEL qui attendait une réponse pour la fin du mois d'octobre. Deux solutions s'offrirent à nous : soit nous travaillions par anticipation pour présenter ce PLQ au Conseil municipal du 15 octobre pour le proposer en vote immédiat, soit nous demandions un délai au DAEL. Les commissaires furent d'avis d'étudier ce dossier par anticipation.

Mais revenons à cette première séance de commission.

M. Sansonnens nous présente un PLQ qui propose de réaliser un immeuble de trois étages sur rez à la promenade des Artisans, sur une parcelle constructible située en face de la pharmacie et de la permanence médicale. Ce PLQ devrait remplacer un ancien PLQ datant de 1971 qui prévoyait déjà, lors de la construction du quartier des Champs-Fréchets, un EMS, mais le projet était tombé dans les oubliettes suite au moratoire sur ce type d'établissements. Aujourd'hui, les propriétaires de la parcelle souhaitent faire valoir leurs droits à bâtir et proposent à nouveau de réaliser un bâtiment destiné soit à un EMS, soit à du logement, avec toutefois une préférence pour un EMS. Cette idée semble louable car elle correspond à un projet de motion présenté par M. Brulhart demandant l'étude de possibilités de construction de tels équipements. Mais là où le bât blesse, c'est qu'en apprenant la réalisation d'un tel projet, les habitants des Champs-Fréchets ont adressé au DAEL une pétition lui demandant de renoncer à ce projet. Les pétitionnaires mettaient en avant la disparition d'un espace vert indispensable à l'équilibre de ce quartier ainsi que la proximité avec les immeubles existants. Le DAEL resta sourd aux doléances des pétitionnaires puisqu'il se borna à trouver ce projet raisonnable tout en précisant qu'il avait rencontré l'agrément des services et commissions cantonales consultés. La balle se retrouve désormais dans notre camp. Les commissaires vont donc éplucher ce PLQ. MM. Sansonnens et Monnet nous expliquent le projet, donnent quelques chiffres concernant les distances entre les immeubles, puis répondent à diverses questions relatives à l'aménagement intérieur d'un EMS, les accès ou l'ensoleillement. Les commissaires vont rapidement régler les inquiétudes concernant l'affectation de ce bâtiment. Logements ou EMS ? Le PLQ ne le précise pas. Tout le monde penche du côté d'un EMS. Voilà déjà une chose de réglée. Certains commissaires se posent alors la question de l'implantation. Ne pourrait-on pas déplacer le bâtiment du côté de la rue des Vernes afin de libérer un espace plus grand entre les immeubles ? Cette proposition sera lourde de conséquences puisqu'elle va lancer un débat nourri qui nécessitera deux commissions supplémentaires car, lors du vote proposé par M. Girardet, les commissaires n'arrivent pas à se faire une opinion : 2 oui, 1 non et 7 abstentions. C'est pourquoi la commission proposera, dans un premier temps, que le Conseil administratif demande au DAEL un délai supplémentaire et, dans un second temps, d'auditionner les promoteurs.

26 octobre 2006. On prend les mêmes et on recommence. Nous commençons par auditionner les promoteurs représentés par Mme Saillet, de l'Entreprise Zschokke, M. Peyrot, de la régie Naef et M. Broennimann, l'architecte mandaté. Mme Saillet ouvre les feux en précisant qu'elle est sur ce dossier depuis 2001 en collaboration avec le DAEL et la Commune. Suite à leur avis favorable, un PLQ a été établi. M. Broennimann nous parle du projet. De deux bâtiments de deux étages prévus au départ, il n'en reste plus qu'un seul de quatre niveaux. Cela permet de gagner de l'espace au sol et d'aménager un espace convivial entre les immeubles. Il parle de transparence, de toit végétalisé, compare les espaces verts meyrinois à ceux de la ville de Rome. Un commissaire relance l'idée d'un échange de terrains permettant de déplacer le bâtiment du côté de la rue des Vernes. Il lui est répondu que placer un EMS au bord d'une route n'est pas très judicieux. De plus, les chambres ne pouvant pas être situées du côté nord du bâtiment, elles donneraient inévitablement sur la route. Malgré ces remarques, certains commissaires insistent pour proposer un échange de terrains afin de pouvoir déplacer la

construction de côté de la rue des Vernes. Mme Saillet n'est pas opposée à un échange de terrains. Cela devrait se faire d'entente avec le DAEL. Innocemment, elle demande si la Commune serait disposée à échanger un de ses terrains. Personne ne semble vouloir relever la question. Face à l'insistance des commissaires, les promoteurs proposent de surseoir au préavis afin de sonder la population des Champs-Fréchets et d'étudier la possibilité d'un échange. Un commissaire demande ce qui se passerait si un échange n'était pas possible. M. Peyrot précise qu'en cas d'impasse, le premier projet de 1971 pourrait être repris mais que cela ne satisferait personne. Nos invités nous quittent et nous les remercions pour leurs explications et leur souplesse.

La fin de la séance se montre décousue. Un commissaire propose de demander un nouveau délai au DAEL et d'attendre les résultats des négociations avec les habitants. Puis ça pinaille sur le contenu de la délibération. Un autre commissaire se demande si, en cas d'échange, un nouveau PLQ sera proposé. Pour couper court à toutes ces remarques, le président propose de reporter le débat après les investigations de la régie Naef auprès des propriétaires afin d'étudier la possibilité de déplacer l'EMS. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Le Conseil administratif demandera un nouveau délai au DAEL.

11 janvier 2006, la commission d'urbanisme se réunit une dernière fois. Tout le monde se souhaite une bonne année. Les commissaires s'attendaient à revoir les promoteurs. Il n'en est rien. M. Sansonnens nous annonce que le Conseil administratif a reçu un courrier du DAEL qui confirme sa position, à savoir que ce PLQ est parfait. Les arguments du Département sont les suivants : un déplacement du bâtiment impliquerait un abandon de la zone piétonne, réduirait la surface du parc public, des arbres devraient être abattus, l'accès à un parc fermé serait défavorable et, enfin, la façade sud du bâtiment, à savoir les chambres des pensionnaires, donnerait sur la rue. Plusieurs séances de la commission d'urbanisme du Canton ont eu lieu en présence de la Commune et des promoteurs. Les conclusions de ces séances désapprouvent une rocade de parcelle. On se retrouve à la case départ. Quant au contact entre les promoteurs et la population, il a bien eu lieu mais le Conseil administratif n'en a pas eu d'écho. M. Monnet, qui a l'air d'en savoir un peu plus, nous dit que les habitants des Champs-Fréchets avaient proposé un autre échange avec un terrain situé au bord de la rue des Lattes, en face du physiocentre, là où se trouve actuellement un parking. Un commissaire, qui a des antennes du côté de l'Association des habitants des Champs-Fréchets, donne plus de détails. Il nous informe que les habitants ont fait de nouvelles propositions dont il faut tenir compte. Un déplacement du côté de la rue des Lattes doit être étudié. En cas d'échec, les pétitionnaires accepteraient un compromis pour autant que le parking prévu soit modifié afin d'élargir l'espace public. Quant aux arguments du Département, il les trouve boiteux. Il précise que lors de la réunion avec les habitants, il y avait un espoir d'arriver à un arrangement. Il faut donc refuser ce PLQ et tenir compte du fait que les habitants sont favorables à un EMS à Champs-Fréchets mais pas à cet endroit. Un commissaire estime que déplacer la construction plus loin sur la rue des Lattes ne ferait que déplacer le problème. Nous nous retrouverions avec de nouvelles oppositions avec les autres riverains. Un commissaire propose que la Commune achète le terrain voisin de la rue des Vernes pour qu'un échange puisse avoir lieu. M. Monnet estime que cela ne servirait à rien. Il rappelle que le DAEL refuserait

cette rocade. Le commissaire opposé au projet revient à la charge en affirmant que préavis ce projet courtcircuiterait les négociations. Il faut refuser ce PLQ ou demander un nouveau délai. Un commissaire demande quelle garantie nous avons que Zschokke construise bien un EMS et non du logement. M. Sansonnens répond qu'il n'en a aucune. Il précise d'ailleurs que la société qui était intéressée pour gérer cet EMS avait retiré ses billes mais rassure l'assistance en ajoutant que le marché des EMS était en pleine expansion et qu'il ne sera pas difficile de trouver un autre partenaire. Face aux précisions apportées aujourd'hui, certains commissaires estiment que puisqu'un déplacement du côté de la rue des Vernes n'est pas envisageable pour le Canton, nous devons en rester à l'emplacement initialement choisi. L'exporter du côté de la rue des Lattes l'éloignerait des transports publics et des commerces. Quant à demander un délai supplémentaire au Canton, il y a peu d'espoir que cela soit accepté. Cette solution impliquerait, en cas de refus du Département, la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal avant la fin du mois de janvier, date butoir du délai accordé. Au vote, la proposition de demander un nouveau délai est refusée par 2 oui, 7 non et 2 abstentions.

M. Girardet veut passer au vote de la délibération. Il demande s'il y a des propositions d'amendements. Une proposition d'ajouter dans le DECIDE qu'une salle polyvalente soit à disposition de la population est refusée par 1 oui, 4 non et 6 abstentions. Suit la proposition d'amender le DECIDE afin de bien montrer notre choix en faveur d'un EMS au détriment de logements à savoir :

- mettre comme premier point : "pour une affectation EMS" : oui à l'unanimité,
- mettre comme second point : "pour une affectation logement" : 0 oui, 9 non et 2 abstentions.

Au vote final, la commission d'urbanisme préavise favorablement ce projet de délibération par 7 oui, 0 non et 4 abstentions."

Mme Zwick-Merchan propose un amendement consistant à modifier le titre afin qu'il soit cohérent avec le "décide" et, par conséquent, à y rajouter la mention "pour la construction d'un EMS".

D'autre part, elle demande que la salle polyvalente soit rajoutée à ce projet bien qu'elle ait été refusée en commission. Elle fait remarquer que de telles salles manquent dans ce quartier et que sa réalisation pourrait constituer une compensation pour les habitants de Champs-Frêchets tout en offrant un aspect convivial et intergénérationnel.

Mme Bordry donne connaissance de la position des Verts:

Sur ce dossier, notre conseil a deux points de convergence et deux points de divergence que j'aimerais relever d'abord avant de faire une position constructive.

Nous sommes sans doute tous d'accord que ce dossier a été très mal engagé, puisque nous avons accepté de le renvoyer à nouveau en commission pour l'étudier. Il était politiquement difficilement défendable de voter en octobre passé un plan localisé de quartier à peine étudié contre lequel s'étaient exprimés 348 de nos concitoyennes et concitoyens. Les Verts sont reconnaissants que le Conseil municipal ait bien voulu se donner la peine de se pencher plus sérieusement sur ce projet.

Nous sommes également tous d'accord que, si construction il devait y avoir à Champs-Fréchets, cela devrait être pour un EMS. En effet, vu les grands projets d'urbanisation dans plusieurs lieux de notre commune, il faudrait éviter, en plus, de densifier la cité en réduisant les espaces verts qui en font précisément le charme et apportent à ses habitants une certaine qualité de vie. En revanche, installer dans les lieux de vie des EMS ou des appartements pour personnes âgées est une bonne idée, puisqu'elle permet de maintenir une intégration des personnes âgées dans la vie de la cité. Les échanges nombreux entre le CEFAM (Centre de rencontre et de formation pour les femmes en exil habitant Meyrin) et les résidents des D 2 situés en face en sont un bel exemple. Ainsi les Verts saluent et ont voté l'amendement de la commission d'urbanisme préavisant le PLQ pour un EMS uniquement, amendement voté à l'unanimité, deuxième point de convergence.

Venons-en maintenant aux deux points de divergence, l'un concernant le fond et l'autre la forme :

- Nous pensons que les alternatives proposées par les habitants méritaient d'être étudiées avec plus de sérieux par le DAEL, notamment celles de construire l'EMS sur le parking privé de la rue des Lattes ou le long de la rue des Vernes. Seule cette dernière a d'ailleurs été analysée par le DAEL. Or, les observations de celui-ci, qui n'ont d'ailleurs jamais été transmises aux habitants concernés mais sur lesquelles s'appuient le Conseil administratif, ainsi que Zschokke et Naef, ne nous ont pas convaincus sur trois des cinq points :
 1. le projet des habitants ne remet pas en question la zone piétonne actuelle, comme le prétend le DAEL; au contraire il la préserve, car c'est bien le PLQ que nous votons ce soir qui menace cette zone puisqu'il prévoit une voie d'accès supplémentaire pour les véhicules jusqu'à l'entrée de l'immeuble à travers le parc actuel;
 2. le DAEL prétend en deuxième lieu que le parc actuel est plus amputé par l'emplacement suggéré par les habitants que par celui du PLQ. Cette remarque serait juste si le PLQ ne prévoyait pas sur la zone de verdure actuelle un parking d'une vingtaine de places et une voie d'accès à l'immeuble, mentionnée précédemment. L'emplacement proposé par les habitants rend le parking et la voie d'accès inutiles;
 3. le DAEL prétend enfin qu'un immeuble le long de la rue des Vernes empêcherait l'accessibilité au parc aux non-résidents des Champs-Fréchets. Cet argument est tout simplement absurde. Au contraire, si les jeux installés actuellement dans ce parc sont peu fréquentés, c'est en raison de la proximité de la rue des Vernes. Là où le parc est beaucoup fréquenté par les enfants des environs, essentiellement pour les jeux de ballon, c'est précisément là où le PLQ prévoit de construire. Un parc fermé, mais non clôturé, serait ainsi sans doute plus accueillant pour les jeunes Meyrinois.

Sur deux points en revanche, nous donnons raison au DAEL : l'orientation de l'immeuble au vue de l'ensoleillement y serait moins bonne et il faudrait abattre des arbres. Il s'agit d'arbres relativement jeunes qui pourraient être replantés dans le parc ou remplacés par d'autres. L'emplacement le long de la rue des Vernes présupposait des échanges de terrains. Or, les propriétaires n'ont rien à perdre dans un tel échange, ce que M. Monnet a confirmé en commission d'urbanisme. Cela demanderait un peu de travail, des prises de contacts, des discussions, que les personnes compétentes n'ont de toute évidence pas envie d'entreprendre.

J'en viens maintenant au deuxième point de divergence qui, lui, concerne la forme. Nous trouvons regrettable que nous nous prononcions ce soir sur ce PLQ, alors que l'Association des habitants des Champs-Frêchets, qui a pris contact avec les promoteurs et qui a eu un entretien, attend encore une réponse de ces derniers concernant un éventuel déplacement de l'immeuble à la rue des Lattes ou, au moins, un renoncement au parking et à la voie d'accès sur la zone de verdure et de jeux actuelle. Notre adhésion à ce PLQ ce soir revient à dire que ce n'est pas aux habitants de s'immiscer dans leurs affaires et de mener ce type de négociation, mais qu'ils doivent s'en remettre aux personnes qu'ils ont élues. Or, aujourd'hui, le concept de démocratie a évolué. Les autorités politiques ne jouissent plus du même crédit de confiance qu'autrefois. Nous-mêmes, en tant que Conseil municipal, piétinons souvent les plates-bandes du Conseil administratif. Si les citoyens ont des instruments institutionnels qui leur permettent d'influer les décisions, les élus ont tout intérêt à établir un dialogue et à interagir dans la concertation. C'est à ce prix qu'on évite les blocages et les frustrations et que l'on va de l'avant. La démocratie participative ne consiste pas à réaliser les désirs de chacun, à défendre des intérêts particuliers, mais à construire ensemble un projet qui tienne au mieux compte de l'intérêt de tous. Et cela n'est possible que si l'on est à l'écoute de chacun et si l'on intègre toutes les personnes concernées dans l'élaboration de projets. Actuellement, les architectes et les urbanistes adhèrent de plus en plus à cette méthode participative. Elle n'est pas encore entrée dans les mœurs politiques de la commune de Meyrin. Certains craignent que leur autorité d'élu soit remise en question. Or, elle l'est beaucoup plus si nous nous fermons au dialogue. Attendre qu'arrivent à terme les échanges entre Zschokke et Naef et l'Association des habitants pour se prononcer aurait été une simple reconnaissance de la démarche. Mais la majorité de la commission d'urbanisme n'a pas été sensible à cet argument. Dont acte !

Je terminerai maintenant par une proposition constructive :

La modification du plan No 26'449 qui date de 1971 et qui consiste à regrouper deux bâtiments en un seul est justifiée par la volonté de préserver le parc actuel. Dans sa lettre du 12 décembre dernier au Conseil administratif, le DAEL reprend cette argumentation. Or, si l'on veut préserver le parc actuel, il faut au minimum renoncer au parking de 20 places et à la voie d'accès. C'est en substance ce qu'a également dit l'Association des habitants aux promoteurs qui semblent avoir été sensibles à cette argumentation et qui se sont engagés à étudier la possibilité d'un parking et d'un accès sous-terrain. Il nous semble que l'ensemble des conseillers municipaux, même ceux qui sont acquis à l'emplacement de l'immeuble selon le PLQ, pourrait soutenir un amendement préavisant favorablement le PLQ pour une affectation EMS, mais sans les places de stationnement en surface et voie d'accès supplémentaires. Il existe déjà des voies d'accès pour les interventions d'urgence dans les immeubles actuels. Il n'est pas nécessaire d'en créer une nouvelle dans la zone de verdure actuelle.

Si cet amendement devait être accepté, les Verts ne s'opposeraient plus au PLQ mais s'abstiendraient."

Mme Bordry précise donc que les Verts proposent d'amender le point No 1 du "décide" de la manière suivante :

1. de préavisant favorablement le projet de PLQ No 29'374-526 pour une affectation EMS, **mais sans les places de stationnement en surface et sans voie d'accès supplémentaire**".

M. Iswala annonce que les socialistes laissent la liberté de vote concernant cette délibération. Il précise que tous souhaitent la construction d'un EMS mais que certains sont d'accord avec le plan localisé de quartier présenté alors que d'autres préfèrent un échange de terrains ou la construction de cet EMS sur le stade de football A situé à l'avenue de Vaudagne et qui doit être déplacé.

Mme Ecuyer donne connaissance de la position du parti radical:

"Le délai de deux mois qui nous a été accordé n'a pas permis de trouver un autre emplacement adéquat que celui proposé dans la délibération. Les instances cantonales s'opposent à l'implantation de l'immeuble le long de la rue des Vernes. Il est aussi très clair que le Grand Conseil peut passer outre à un préavis négatif de la Commune.

D'autre part, un nouveau plan localisé de quartier avec des échanges de terrains, de droits à bâtir, des études, demanderait un long délai d'au moins une année, sans avoir l'assurance que cela soit accepté par l'Etat.

Actuellement, il n'y a pas d'autre emplacement rapidement disponible dans le périmètre des Champs-Frêchets.

Le PLQ présenté n'est que peu modifié par rapport à celui accepté par le Conseil d'Etat en 1971, ce qui en facilitera sans doute l'acceptation.

Le propriétaire avait déjà l'intention de réaliser un EMS sur sa parcelle il y a quelques années mais n'a pas pu le faire en raison du moratoire sur ces établissements. Il souhaite aujourd'hui réaliser sur son terrain un immeuble de trois étages sur rez qui pourrait être affecté soit à du logement soit à un EMS. Or, bien que la tendance actuelle soit de laisser les personnes âgées le plus longtemps possible chez elles, il y a un manque récurrent de places dans les EMS.

Aussi nous paraît-il souhaitable de soutenir l'implantation d'un tel établissement, d'autant plus que le propriétaire est à la recherche de partenaires pour un projet institutionnel qui est indispensable pour ce genre de réalisation. Les exigences nécessaires sont donc presque remplies : il y a un terrain où le propriétaire, lui-même entrepreneur, veut construire un EMS et une recherche de gestionnaire.

La hauteur limitée du bâtiment et la distance de 28 mètres prévue entre cette construction et l'immeuble de la rue des Lattes n'engendreront que peu de nuisances. De plus, la situation proche du centre médical, des commerces et jouxtant un joli parc arborisé est idéale pour un EMS.

L'implantation de logements nécessiterait beaucoup plus de places de parking (minimum 78 places pour un immeuble locatif et seulement 18 pour un EMS).

C'est pour toutes ces raisons que le groupe radical acceptera cette délibération."

Mme Despond fait la déclaration suivante :

"Meyrin est une cité avanguardiste en qualité de cité jardin prise souvent en exemple donc respectueuse de l'environnement et du développement durable et, en qualité de "Meyrin, cité de l'énergie", ce à quoi les jeunes sont très sensibles suivant leurs remarques dans le dernier *Meyrin Ensemble*.

Il est question de construire un EMS à Champs-Fréchets, là où il y a beaucoup de verdure avec emplacements de jeux pour les enfants. Il est indéniable qu'il faille des EMS, malheureusement, car on ne peut mourir forcément en bonne santé, sauf accident, et on sait que les EMS coûtent chers à l'Etat et à la communauté. Il y a d'autres alternatives. Meyrin, cité jardin et de l'énergie, a mérité ces labels pour son engagement à perdurer dans ces buts.

Quand l'âge vient, chacun veut vivre chez lui, souhait permmissible et compréhensible. Une solution qui reçoit tous les assentiments de la population sont les homes médicalisés, que les tenants ne ressentiraient pas cet état comme un mouvoir.

Donc il serait bon de trouver un compromis qui satisferait toutes les sensibilités incriminées, les nouveaux habitants et les habitants déjà sur place, avec beaucoup de familles et de nombreux enfants. Donc, pour préserver ces espaces verts et lieux de jeux, il serait bon de trouver un autre emplacement qui conviendrait à toutes les sensibilités incriminées, ou déplacer et éviter, ce qui est inhumain, de construire un bâtiment de trois étages à 28 mètres de ceux déjà existants, ce qui ne favorise pas l'ensoleillement, la convivialité et l'intimité. Il est sûr qu'il y aura des nuisances et tout le monde doit profiter aussi de la verdure, que ce soient les personnes âgées ou les personnes déjà présentes. Donc il faudrait trouver un compromis qui satisferait toutes les sensibilités en présence.

Ces remarques sont aussi le fait de la population."

M. Kirschmann annonce que son groupe soutiendra ce projet tel quel car, au vu de toute les études qui ont été réalisées, ils sont convaincus que le département est déterminé à construire cet EMS à cet emplacement.

D'autre part, ils refuseront l'adjonction d'une salle polyvalente pour des réunions populaires étant donné qu'elles vont occasionner des nuisances supplémentaires aux riverains. Enfin, ils ne voient pas comment accéder à cet EMS d'une autre manière que celle proposée et s'opposeront donc à l'amendement proposé par Mme Zwick-Merchan.

Mme Revillet fait la déclaration suivante:

"Comme vous le savez peut-être, j'habite à Champs-Fréchets depuis 20 ans et fais partie de l'Association des habitants depuis longtemps; Mme Di Santolo pour sa part a passé toute son enfance dans ce quartier et y est restée très attachée. Ce préambule pour expliquer notre position qui diffère de celle de nos collègues.

En effet, nous désirons ardemment la construction d'un EMS à Meyrin, après tout j'en aurai peut-être bientôt besoin ! Mais nous trouvons le projet très mauvais : une barre parallèle à un immeuble existant, comme nous pouvons le voir à la promenade de Champs-Fréchets, est d'abord inesthétique, fait de l'ombre à l'immeuble existant, et le projet du parking et des accès prennent un grand espace dans le parc actuel.

Il avait été demandé que le Conseil administratif prenne contact avec Naef et Zschokke pour proposer un échange sinon de parcelles, au moins de droits à bâtir. Il ne semble pas avoir mis beaucoup d'ardeur à cette tâche.

Outre l'idée de faire un immeuble, qui pourrait ne pas être une barre, le long de la rue des Vernes, la proposition de l'Association des habitants de faire l'échange avec le terrain de la rue des Lattes devrait être creusée puisque ce terrain appartient à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif. Un échange à trois avec la Commune serait aussi envisageable. Bien sûr il existe d'autres possibilités comme l'a mentionné M. Iswala.

Nous soutiendrons l'amendement proposé par le Verts et, s'il est accepté, nous nous abstiendrons. Autrement nous refuserons ce plan localisé de quartier.

Je vous remercie de votre attention."

M. Devaud estime que le rapport de M. Hulliger a montré que ce projet avait fait l'objet d'une étude sérieuse et que les différents aspects avaient été considérés de manière objective. Il rappelle toutefois que le Conseil municipal a uniquement une voie consultative et que, le plan localisé de quartier étant entré en force en 1971, les propriétaires sont en droit de réaliser ce qu'ils souhaitent.

Par ailleurs, il va de soi que, dès que l'on construit un immeuble, cela déplaît à certains et il tient à faire remarquer aux Verts, qui accusent parfois les membres de son groupe de lobbysme, qu'ils font de même lorsqu'ils défendent les habitants de leur quartier.

En conclusion, il annonce que les démocrates-chrétiens approuveront cette délibération.

M. Brulhart, qui a également vécu 14 ans dans le quartier des Champs-Frêchets, pense qu'il faut dépasser l'aspect nostalgique. Au vu des besoins en EMS, il considère que l'on ne peut refuser ce projet et qu'il faut en premier lieu penser à l'intérêt général. Aussi, il approuvera cette délibération.

M. Chambers revient sur l'amendement des Verts et ne comprend pas comment l'on peut accéder à un EMS sans voie d'accès, ni parking.

D'autre part, il regrette que ce projet n'ait pas été associé à celui de la future crèche. En effet, il aurait été intéressant que des personnes âgées et des jeunes enfants soient réunis dans un même endroit, et d'avoir un partenariat public/privé ainsi qu'une meilleure gestion du territoire qui aurait permis un gain d'espace vert.

Mme Di Santolo répond à M. Brulhart qu'il n'est pas question de nostalgie mais du respect de la cohésion sociale dont dépend la qualité de vie de tous. Elle regrette donc que l'on mette une barre au milieu d'un magnifique parc attirant de nombreux enfants.

Mme Despond constate que les habitants de la rue des Lattes vont avoir un mur de trois étages à 28 m du salon et pense qu'il y aurait eu d'autres alternatives.

La parole n'étant plus demandée, **M. Tschudi** met au vote les différents amendements:

En premier lieu, il met au vote l'**amendement** proposé par Mme Zwick-Merchan visant à rajouter la mention "pour la construction d'un EMS" dans le titre.

Cet amendement est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

Il est ensuite procédé au vote de **l'amendement** des Verts qui propose de rajouter au point 1 du "décide" la mention "mais sans les places de stationnement en surface et sans voie d'accès supplémentaire".

Cet amendement est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Tschudi met enfin au vote **l'amendement** de Mme Zwick-Merchan qui demande de rajouter le troisième point suivant au "décide":

3. qu'une salle polyvalente à disposition des habitants soit intégrée dans le bâtiment.

Cet amendement est **REFUSE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

Il est ensuite procédé au vote la délibération No 23a/2005

relative au plan localisé de quartier No 29'374-526 situé à la promenade des Artisans pour la construction d'un EMS

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987;

Vu le projet de plan localisé de quartier No 29'374-526 mis à l'enquête publique du 9 mai au 7 juin 2005;

Vu la carence en EMS et la motion demandant l'étude de possibilités de construction de tels équipements sur la Commune, adoptée en séance du 1^{er} mars 2005;

Vu le plan d'aménagement No 26'449-526 approuvé par le Conseil d'Etat en date du 4 août 1971;

Vu les résultats de l'enquête publique;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2006,

D E C I D E

PAR 21 OUI, 6 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. de préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier No 29'374-526 pour une affectation EMS,
2. de préavisier négativement ledit plan pour une affectation logement.

14. Projets de résolutions

M. Charpier demande que son projet de résolution relatif aux coûts de construction de la patinoire couverte et du boulo-drome soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Etant donné qu'il est proposé que cette résolution émane de tous les groupes, il souhaite que chaque parti délègue un représentant afin de pouvoir se réunir rapidement pour mettre au point ce projet.

M. Wyss annonce le dépôt d'un projet de résolution relatif à la patinoire pour le prochain Conseil municipal.

* * *

15. Projets de motions

Mme Ecuyer propose une motion, au nom du groupe radical, demandant d'étudier la possibilité pour les Aînés meyrinois d'accéder à la piscine de Maisonnex du lundi au vendredi, au moyen d'un abonnement à prix réduit, comme c'est le cas pour Bois-Carré.

Elle donne les explications suivantes:

"Beaucoup d'aînés aiment pratiquer la natation et apprécient de pouvoir se rendre à la piscine. Cependant, par les grosses chaleurs, même aux heures dites calmes, il y a beaucoup d'animation autour et dans les bassins. Ce va-et-vient continu déstabilise bon nombre d'entre eux qui hésitent à venir de crainte de se faire bousculer.

Le bassin de Maisonnex est beaucoup moins fréquenté en semaine, surtout le matin, et je vois là une opportunité pour ceux qui aiment nager au calme de s'adonner à leur sport.

Le prix d'entrée pour les retraités est de CHF 4.- par entrée ou CHF 30.- pour 10 entrées et il n'y a pas d'abonnement de saison, seulement l'abonnement adulte à CHF 100.-, ce qui est beaucoup pour certaines bourses.

En limitant l'horaire de cet abonnement aux heures creuses, cela ne perturberait pas, je pense, la vie des habitués."

Mme Zwick-Merchan trouve cette proposition excellente car le bassin de Maisonnex est le seul où l'on puisse vraiment nager, mais elle reconnaît que le problème persistera s'il y a beaucoup de monde car c'est une petite piscine.

M. Girardet fait remarquer que cette motion demande qu'une étude soit réalisée, ce qui n'implique pas l'accord du Conseil municipal à ses conclusions. Il approuve donc ce projet et relève qu'une délibération devra peut-être être présentée afin de pouvoir donner suite à la demande exprimée dans cette motion.

Mme Ecuyer reconnaît que la piscine de Maisonnex risque effectivement d'être très fréquentée et c'est pourquoi elle propose de limiter cet abonnement du lundi au vendredi, éventuellement aux heures creuses.

M. Chambers invite le Conseil administratif à étudier l'octroi de tels abonnements également pour la piscine de Cointrin qui se trouve dans la même situation.

M. Hulliger est du même avis mais, cette piscine n'étant pas municipale, il ignore si le Conseil administratif peut intervenir pour que des abonnements à prix de faveur soient accordés aux Aînés.

M. Ducrot explique que les employés de la Commune doivent pouvoir faire des nettoyages jusqu'à 10h00, compte tenu du manque de respect de certains utilisateurs des piscines, et c'est pourquoi il est difficile de les ouvrir plus tôt.

Quant à la piscine de Cointrin, qui est effectivement privée, il signale que la Commune couvre son déficit et que celui-ci sera plus important en cas d'octroi d'abonnements de faveur.

En raison de l'heure tardive, **M. Tschudi** propose de ne pas poursuivre le débat et met au vote la **motion**

présentée par Mme Renée Ecuyer, au nom du groupe radical, demandant d'étudier la possibilité pour les aînés meyrinois d'accéder à la piscine de Maisonnex du lundi au vendredi au moyen d'un abonnement à prix réduit, comme c'est le cas pour Bois-Carré

Beaucoup de nos aînés aiment pratiquer la natation et apprécient de pouvoir se rendre à la piscine. Cependant, par les grosses chaleurs, même aux heures dites calmes, il y a beaucoup d'animation autour et dans les bassins. Ce va-et-vient continu déstabilise bon nombre d'entre eux qui hésitent à venir de crainte de se faire bousculer.

Le bassin de Maisonnex est beaucoup moins fréquenté en semaine, surtout le matin, et je vois là une opportunité pour ceux qui aiment nager au calme de s'adonner à leur sport.

Le prix d'entrée pour les retraités est de CHF 4.- par entrée ou CHF 30.- pour 10 entrées et il n'y a pas d'abonnement de saison, seulement l'abonnement adulte à CHF 100.-, ce qui est beaucoup pour certaines bourses.

En limitant l'horaire de cet abonnement aux heures creuses, cela ne perturberait pas, je pense, la vie des habitués.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 janvier 2006,

INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

A L'UNANIMITE

à étudier la possibilité pour les Aînés meyrinois d'accéder à la piscine de Maisonnex du lundi au vendredi, au moyen d'un abonnement à prix réduit, comme c'est le cas pour Bois-Carré.

M. Mouraret propose également une motion, au nom du groupe radical, demandant au Conseil administratif l'ouverture d'une enquête afin d'apporter toute la lumière sur la situation préoccupante que traverse actuellement le service de la petite enfance.

Il poursuit :

"Le service de la petite enfance est, semble-t-il, actuellement dans la tourmente.

En effet, après le déplacement dans des conditions plus que discutables de son ancienne directrice, nous assistons actuellement à une véritable hémorragie du personnel en place puisque au moins cinq des titulaires ont démissionné ces dernières semaines.

Cette situation nous inquiète grandement et nous laisse à penser qu'il existe un grave dysfonctionnement dans ce service.

En conséquence, nous demandons qu'une enquête soit diligentée sans délai afin d'apporter tout éclaircissement sur cette situation, et que le résultat de cette enquête soit communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une commission élargie."

Mme Boget approuve cette proposition et précise d'ores et déjà que la directrice de l'Arc-en-ciel a pris la direction d'une crèche à Onex, et que deux éducatrices du jardin d'enfants et garderie ainsi que deux employées de la crèche des Boudines l'ont suivie dans cette commune où elles gagneront le même salaire en travaillant à 80% qu'à Meyrin où elles étaient occupées à plein temps.

Elle tient également à signaler que l'engagement de quatre nouvelles éducatrices a été approuvé ce même jour par le Conseil administratif, en précisant que le cinquième départ concerne une remplaçante qui ne faisait pas partie de l'effectif fixe.

Aussi, elle est satisfaite qu'une enquête permette de souligner les différences de salaires entre les institutions situées dans le canton, ce qui pose des problèmes cruciaux à la Commune.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote la **motion**
**présentée par M. Jean-Paul Mouraret, au nom du groupe radical, demandant
au Conseil administratif l'ouverture d'une enquête afin d'apporter toute la
lumière sur la situation préoccupante que traverse actuellement le service
de la petite enfance**

Le service de la petite enfance est, semble-t-il, actuellement dans la tourmente.

En effet, après le déplacement dans des conditions plus que discutables de son ancienne directrice, nous assistons actuellement à une véritable hémorragie du personnel en place puisque au moins cinq des titulaires ont démissionné ces dernières semaines.

Cette situation nous inquiète grandement et nous laisse à penser qu'il existe un grave dysfonctionnement dans ce service.

En conséquence, nous demandons qu'une enquête soit diligentée afin d'apporter tout éclaircissement sur cette situation et que le résultat de cette enquête soit communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux lors d'une commission élargie.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 24 janvier 2006,

INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF

PAR 28 OUI ET 1 ABSTENTION

à ouvrir une enquête afin d'apporter toute la lumière sur la situation préoccupante que traverse actuellement le service de la petite enfance.

* * *

16. Propositions individuelles

M. Girardet revient sur l'éclairage du chemin du Roussillon et rappelle que, lors du précédent Conseil, il s'était fait le porte-parole de la présidente de l'Association des habitants de Mategnin qui demandait le maintien de cet éclairage tout au long de la nuit. Il ne se souvient pas sous quelle forme le Conseil municipal avait décidé son interruption nocturne mais, quoi qu'il en soit, il demande ce soir de rétablir la lumière toute la nuit sur ce chemin qui fait le lien entre le quartier des Champs-Fréchets et le hameau de Mategnin afin d'y apporter un maximum de sécurité.

Mme Ecuyer dit avoir été profondément bouleversée par la récente découverte à Genève d'un homme âgé décédé depuis plusieurs semaines. Elle pense que de tels drames ne devraient pas se produire à l'ère de la communication totale.

Aussi, elle propose que l'on réfléchisse à une solution permettant de connaître et de suivre les cas de personnes isolées afin d'éviter autant que faire se peut des situations dramatiques et d'encadrer au mieux ceux qui en ont besoin.

M. Sansonnens indique que le Conseil administratif et ses services étudient actuellement ce problème afin de trouver une solution qui ne serait toutefois pas à la charge de la Commune. Il est envisagé de faire appel à des personnes âgées ou à des personnes engagées dans le cadre du RMCAS pour faire un tel encadrement. Il relève cependant qu'il s'agit d'un problème social qui demande certaines compétences et la volonté de s'engager dans cette direction.

M. Jimenay fait remarquer à M. Sansonnens que les services cantonaux gérant les emplois temporaires cherchent des solutions pour des personnes n'ayant pas encore une longue période de chômage derrière eux.

* * *

17. Questions

M. Schweizer revient sur les problèmes récurrents du carrefour avenue de Vaudagne/avenue A.-F.-Besson où les modifications effectuées ne donnent pas satisfaction. En effet, ce carrefour est toujours aussi dangereux et il souhaite qu'une action efficace soit entreprise avant qu'il y ait un accident grave.

M. Sansonnens explique que, en collaboration avec l'Office cantonal de la mobilité (ex OTC), des améliorations ont été apportées qui sont efficaces si aucun véhicule ne stationne sur les emplacements réservés aux deux-roues. A ce sujet, il indique que les ASM ont reçu la consigne d'y faire de fréquents contrôles mais reconnaît qu'il faudrait installer des aménagements physiques empêchant tout parking illicite, ce qui doit encore être étudié.

Mme Ecuyer aimerait savoir pour quelle raison le nouveau parking de la Gravière, qui devait être réservé aux employés du centre commercial, est toujours inoccupé, ceux-ci semblant préférer se garer le long de la rue des Boudines et de l'avenue Sainte-Cécile.

M. Sansonnens répond qu'il s'agit d'une opération privée, montée et financée par le centre commercial pour ses collaborateurs, et qu'il ne sait pas pourquoi ceux-ci ne se parquent pas sur les emplacements prévus. Il relève toutefois que ce parking a été ouvert le 15 décembre 2005 et qu'il faut du temps pour que les gens modifient leur habitudes. Il termine en indiquant qu'une mise en zone bleue des rues adjacentes sera étudiée si nécessaire.

Mme Zwick-Merchan fait part du problème rencontré par une personne en chaise roulante, qui ne peut accéder au bouton donnant le feu vert aux piétons à la sortie des Champs-Fréchets car un muret sépare le trottoir du lampadaire. Aussi, elle demande que ce muret soit supprimé.

M. Sansonnens en prend note et va voir s'il est possible de le faire enlever.

M. Kirschmann tient à rendre l'administration attentive à l'oblitération des envois volumineux à destination des Cointrinois afin d'éviter les surtaxes qui leur sont facturées.

Mme Revillet pose les deux questions suivantes mais, vu l'heure tardive, ne demande pas de réponse immédiate :

"Nous avons tous suivi le drame terrible de l'effondrement du toit de la patinoire de Bad Reichenhall en Bavière, dû au poids inhabituel de la neige. Dans les études qui se font actuellement pour la future patinoire qui aura un toit plat, le Conseil administratif a-t-il prévu de demander aux architectes si les normes appliquées dans la construction du toit sont suffisantes en cas de chutes de neige record ?"

"D'autre part, j'aimerais savoir où en sont les démarches du Conseil administratif au sujet de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services)."

* * *

La séance est levée à 0h05/SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 27 février 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Didier SCHWEIZER

Pierre-Alain TSCHUDI